



# interface

Revue du Commerce et de l'Industrie

N°9 - 2<sup>ème</sup> trimestre 2007

## Place et enjeux des centres techniques industriels

### Zoom :

Les pôles de développement industriels régionaux, nouveaux leviers de croissance



### On en parle :



Rawaj 2020, la nouvelle politique

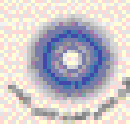
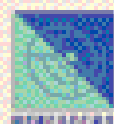


de développement du commerce intérieur

# LE RÉSEAU MAROCAIN DE DIFFUSION TECHNOLOGIQUE

UN OUTIL AU SERVICE DE  
L'INNOVATION ET  
DU DÉVELOPPEMENT  
TECHNOLOGIQUE DE L'ENTREPRISE

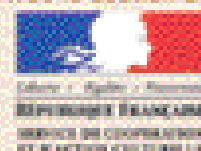
UNE PASSERELLE  
VERS LE MONDE  
DES PRESTATAIRES DE SERVICES



Partenaires



Avec le soutien de:



 Un réseau de compétences au service de l'entreprise

**D**ans cette ère de mondialisation caractérisée par une concurrence accrue, la compétitivité est devenue une condition sine qua non pour la survie et la pérennité de l'entreprise.

C'est dans cette optique qu'une dizaine de centres techniques industriels sectoriels ont été créés par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie pour accompagner les entreprises dans leurs efforts d'innovation, d'amélioration de la compétitivité et de la maîtrise de la qualité. Les centres techniques, leurs missions, leur fonctionnement et leur stratégie sont présentés dans la rubrique «Focus».

Aussi, dans le but d'améliorer la compétitivité du tissu industriel national et de développer de nouveaux secteurs prometteurs pour l'économie marocaine, le ministère a lancé la nouvelle stratégie industrielle du Royaume «Emergence». Objectif : bâtir une économie équilibrée et de croissance capable de faire face aux effets de la globalisation galopante et de la concurrence internationale intense.

Pour connaître le niveau de concrétisation du plan Emergence, nous vous invitons à lire la rubrique «zoom» qui met en évidence l'essor remarquable du secteur de l'offshoring et les avancées notables enregistrées dans le domaine de l'industrie de la sous-traitance automobile, à travers notamment le projet «Tanger Automotive City». De plus, cette rubrique jette la lumière sur les principaux PDIR (Pôle de développement industriels régionaux) en cours de réalisation. Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la régionalisation du Programme Emergence vise à valoriser les capacités des régions et leur permettre de s'ouvrir vers les marchés internationaux.

Enfin, les rubriques «En direct» et «On en parle», présentent une série d'articles retraçant les événements et les réalisations saillants du ministère, dont notamment le lancement du Plan Rawaj, la signature de la deuxième phase du Programme intégré et modulaire du Maroc (PIM II), ainsi que les rencontres organisées pour sensibiliser les entreprises à la culture de l'innovation, levier incontournable pour la compétitivité des entreprises.

**Comité de rédaction**



# Lisez Interface

La revue du commerce et de l'industrie

**En direct du MICMANE**

- Journée mondiale des droits des consommateurs 06
- Maroc/Etats-Unis : Coopération dans l'industrie automobile 07
- 10<sup>ème</sup> édition du Prix National de la Qualité 08
- Baromètre de la compétitivité de la PME 09

**Zoom**

- Les pôles de développement industriels régionaux, nouveaux leviers de croissance 10
- Tanger Automotive City : une zone industrielle dédiée à la sous-traitance automobile 12
- Offshoring : les investisseurs se bousculent au portillon de Casashore 14
- Exportation : le textile-habillement marque des points 16

**On en parle**

- La normalisation dans la plasturgie, thème du 7<sup>ème</sup> Forum de l'AMP 20
- MAROC/ONUUDI : le Programme intégré et modulaire entre dans sa seconde phase 22
- Rawaj 2020, la nouvelle politique de développement du commerce intérieur 24
- Rencontres régionales sur l'innovation 26
- Maroc Franchise 2007 : Un salon pour favoriser l'essor du secteur 28

**Focus : Place et enjeux des Centres Techniques Industriels**

- Les Centres Techniques Industriels, des outils au service de la compétitivité de l'entreprise 30
- Zoom sur les Centres Techniques Industriels 34
- Centres Techniques Industriels : l'expérience française 37

**Au service de l'entreprise**

- Moukawalati : un premier bilan satisfaisant 38

**International**

- L'Accord de libre-échange Maroc-Turquie 40

**Agenda**

- Calendrier des manifestations commerciales en 2007 42

**Coordinatrice :** Nezha RIDA

**Comité de Rédaction :** Nezha RIDA - Rajaa AKKAR - Mouna MARRAKCHI - Abderrazzak FELISSATE  
Hicham TAGHOUTI - Mohammed H'MIDA

**Crédits photos :** CERIMME - CTIBA - CETIEV - CTPC - CETIC

**Service de Documentation :** Avenue Mohammed V, Quartier Administratif - Rabat - Chellah

Tél. : 037 66 96 46 - Fax : 037 66 96 59 - E-mail : reda@mcinet.gov.ma - Site Web : www.mcinet.gov.ma

**Conception et Edition :** Diouf Editing : 11, Rue Al Wahda, Rés Ali Bnou Abi Talib - Bd 11 janvier - Casablanca

Tél. : 022 31 12 37 - Fax : 022 31 92 09 - E-mail : dioufediting@yahoo.fr

DL : 2004/0080 - ISSN : 1114-7830

## Journée mondiale des droits des consommateurs



A l'occasion de la Journée mondiale des droits des consommateurs, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie,

en collaboration avec l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et la Confédération des Associations des Consommateurs au Maroc, a organisé un séminaire commémoratif, le 15 mars 2007 à Rabat, sous le thème : «La consommation responsable pour un développement durable».

L'examen de cette thématique revêt une importance particulière, eu égard à la dégradation de l'environnement, accentuée par les modes de production et de consommation intensifs qui ne prennent pas en considération les limites de sauvegarde des ressources naturelles et ne favorisent pas le développement durable.

La séance d'ouverture de cette rencontre a été marquée par l'intervention de M. Hilia, Secrétaire général du ministère, qui a mis l'accent sur les actions menées par le Département de l'Industrie et du Commerce dans ce domaine, ainsi que l'importance «de renforcer l'information du consommateur afin qu'il puisse opérer son choix en toute connaissance de cause en mettant en exergue les risques, présents et futurs, liés aux produits et services de leurs choix, et les bénéfices pour la santé d'une consommation et d'un mode de production écologique».

Cette manifestation était une occasion pour débattre de la situation de l'environnement au Maroc et mettre en exergue le rôle que peut jouer le consommateur en tant qu'acteur dans le développement durable. Ainsi, deux tables rondes ont été organisées au cours de cette journée. La première a traité «du droit du consommateur à un environnement sain: initiatives des acteurs» et la seconde a tourné autour du «rôle des ONG dans la sensibilisation et la mobilisation des consommateurs».

## Promotion de la Santé et de la Sécurité au Travail



Dans le cadre des actions de promotion de la Santé et de la Sécurité au Travail, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'éco-

nomie a organisé, le 28 mars 2007, en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et avec l'appui du Groupement Interprofessionnel de la Protection de la Sécurité (GIPSI), une journée sur la Sécurité au Travail sous le thème « Le tableau de bord Hygiène, Sécurité et Environnement, outil de suivi de la performance de l'organisme et de communication».

Ouvrant les travaux de cette journée, M. Hilia, Secrétaire général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, a rappelé que l'approche préconisée par le ministère en matière de sécurité au niveau du tissu industriel est une approche normative. Il a évoqué à ce propos la norme NM 00.5.801 basée sur la norme OHSAS 18001, qui est d'une notoriété internationale dans le domaine du management de la santé et la sécurité au travail.

Par ailleurs, M. Hilia a annoncé, le lancement de la 4<sup>ème</sup> édition du Prix sécurité au Travail. Il a précisé que ce référentiel du Prix inclut, cette année, les aspects statistiques sur les accidents de travail devant servir comme données d'entrée pour l'élaboration des indicateurs et tableau de bord.

Des conférences ont été organisées à cette occasion pour expliquer aux participants la méthode d'élaboration d'un tableau de bord et son utilisation comme outil de communication interne et externe. De même, les conditions et modalités de participation au Prix national de la sécurité au travail ainsi que le nouveau référentiel de la 4<sup>ème</sup> édition du prix sécurité ont été exposés aux participants.

## Initiatives gouvernementales en faveur des commerçants et artisans

Une délégation ministérielle présidée par le Premier ministre, Driss Jettou, a recruté, le 6 avril 2007, des commerçants, des artisans et des personnes exerçant des professions libérales à Agadir. L'objectif de cette rencontre était d'informer sur les mesures mises en œuvre par le gouvernement au profit des commerçants et des artisans afin d'améliorer les conditions de vie de ces catégories professionnelles et de renforcer la compétitivité des deux secteurs. Il s'agit notamment de l'accès au financement (Tamwil), au logement (Sakan) et à la couverture médicale (Inaya).

A cette occasion, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, Salaheddine Mezouar, le ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, Taoufiq Hejira, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale, Adil Douiri et le ministre de la Santé, Mohamed Cheikh Biadillah ont expliqué aux catégories concernées les initiatives prises par le gouvernement en leur faveur et les procédures à suivre pour bénéficier des prestations offertes.

En marge de cette rencontre, une convention facilitant l'accès des commerçants et des artisans au logement a été signée entre le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère délégué chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, la Wilaya Souss-Massa-Draa, l'Erac Sud et le Crédit Immobilier et Hôtelier.

Des journées d'information similaires sont prévues à Oujda, Marrakech et Fès.

## Maroc/Etats-Unis : Coopération dans l'industrie automobile



En collaboration avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, l'ambassade des Etats-Unis au Maroc et

l'Agence américaine pour le développement international (USAID) ont organisé, le 26 mars à Casablanca, une conférence sous le thème : «Investissement et industrie automobile au Maroc». L'objectif de cette rencontre était d'informer la délégation d'équipementiers américains sur les avantages offerts par le secteur de l'industrie automobile au Maroc, avec l'ambition de faire du Maroc une plate-forme de l'industrie américaine vers le marché européen.

Intervenant à cette occasion, M. Bouselham Hilia, secrétaire général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, a mis l'accent sur les mesures incitatives mises en place pour attirer les investisseurs vers ce secteur et les avantages prévus par l'accord de libre-échange conclu entre le Maroc et les Etats-Unis.

Après la conférence, les opérateurs étrangers ont visité l'usine de SOMACA à Casablanca et la zone franche de Tanger où sont installées des unités de production.

## Maroc/Congo : Signature d'un protocole d'accord pour la promotion et le développement des PME



Au terme de la première session de la Commission mixte de coopération maroco-congolaise, tenue les 8 et 9 mai à Rabat, le Maroc et le Congo (Brazzaville) ont conclu un proto-

cole d'accord en matière de promotion et de développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) en vertu duquel les parties s'engagent à encourager la coopération en vue de contribuer au développement du secteur des PME, à travers l'élaboration d'un programme de coopération entre les promoteurs congolais et marocains.

Cet accord a été signé par le ministre marocain des Affaires Etrangères et de la Coopération, Mohamed Benaïssa et le ministre à la présidence congolaise chargé de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, Charles Zacharie Bowao, le 9 mai 2007 à Rabat.

## Mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique



Dans le cadre des programmes d'appui à la modernisation compétitive des entreprises, une convention de partenariat portant sur la mise en œuvre d'un programme d'efficacité énergétique a été signée entre l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et

Moyenne Entreprise (ANPME) et l'Office National de l'Electricité (ONE).

Ce programme se propose de contribuer à la mise à niveau énergétique des entreprises et de promouvoir les outils de gestion rationnelle des consommations énergétiques à travers une offre de services qui vise l'assistance technique de groupes d'entreprises en matière d'efficacité énergétique.

L'ANPME lancera avec l'ONE un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'un répertoire de compétence afin d'identifier les bureaux et les consultants qui interviendront pour la réalisation de ces missions. Les coûts de la réalisation de l'expertise au profit des entreprises éligibles sont prises en charges par le Fond national de mise à niveau (FOMAN) (50%), l'ONE (30%) et l'entreprise bénéficiaire (20%).

## Rencontre régionale sur la recherche et l'innovation

Les premiers résultats du programme «Valorisation de la recherche auprès de l'industrie et mise à niveau de l'entreprise marocaine» ont été présentés, le 29 mars à Rabat, lors d'un séminaire organisé sous le thème «La valorisation de la recherche et l'innovation technologique».

Ce programme a été mis sur pied par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique en collaboration avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie et avec l'appui de la coopération française.

Cofinancé par le Maroc et la France, ce programme vise à rapprocher les entreprises et les laboratoires de recherche et à faciliter l'accès de l'entreprise à l'information scientifique et technique.

Le bilan de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre du Programme du Fonds de solidarité prioritaire (FSP/ janvier 2002-octobre 2007) pour la valorisation de la recherche et la mise à niveau de l'entreprise marocaine, a été jugé positif par les experts et l'ensemble des intervenants. En effet, le FSP a permis la réalisation de nombreux projets et la création d'outils dédiés à la valorisation de la recherche.

Cette rencontre a été organisée par le Département de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, en partenariat avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie et le Service de Coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Rabat.

## 10<sup>ème</sup> édition du Prix National de la Qualité

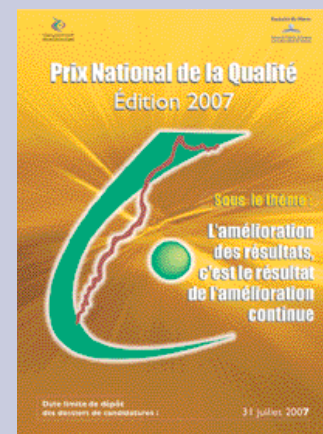
La 10<sup>ème</sup> édition du Prix National de la Qualité sera organisée cette année sous le thème «L'amélioration des résultats, c'est le résultat de l'amélioration continue».

Cette annonce a été faite par Driss Cherrak, président de la commission de ce Prix, lors d'une rencontre consacrée aux préparatifs de l'édition 2007, le 6 juin 2007 à Casablanca. Ce prix créé en 1998 par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'économie et l'Union marocaine pour la Qualité (UMAQ), s'adresse à toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou

leur secteur d'activité. Il vise à encourager les entreprises et les organismes à entreprendre des démarches Qualité et à pratiquer l'auto évaluation. Ce qui est de nature à renforcer la notoriété des sociétés, motiver encore plus leurs collaborateurs et mobiliser leur personnel.

Le concours est ouvert aux PMI, aux PME, aux grandes entreprises industrielles et aux grands organismes de services.

La cérémonie de remise du Prix national de la Qualité est organisée fin décembre de chaque année.



## Baromètre de la compétitivité de la PME



Latifa Echihabi,  
Directeur Général de l'ANPME

L'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) a présenté, lors d'un séminaire organisé le 25 avril 2007 à Casablanca, les résultats de la première expérience pilote du baromètre de la compétitivité de la petite et moyenne entreprise, lancée en partenariat avec

l'Agence de coopération technique allemande (GTZ).

Cette première expérience a été menée auprès d'un échantillon de 80 entreprises opérant dans six secteurs d'activité. Elle est destinée à mesurer et analyser l'impact des actions menées par l'ANPME en faveur des entreprises pour la modernisation et le renforcement de leur compétitivité.

Le baromètre mis en place vise plusieurs objectifs. Il s'agit tout d'abord d'anticiper les attentes des entreprises en matière d'accompagnement à leur modernisation et compétitivité afin d'améliorer l'offre des services de l'Agence à travers une écoute permanente des entreprises et une politique de communication et de marketing efficace et ciblée. Il cherche également à optimiser le portefeuille de l'ANPME en termes de programmes d'appui aux PME et mesurer le degré de satisfaction des entreprises. Enfin, le baromètre de la compétitivité vise à mesurer l'évolution de la situation de l'entreprise et les tendances des marchés et du développement.

Les conclusions de cette étude font ressortir la satisfaction des entreprises sondées de leur situation d'affaires et de l'accompagnement de l'ANPME dans leur démarche de modernisation compétitive. Ainsi, de nombreuses entreprises ont affirmé que le volume de leur activité à l'export ainsi que celui des investissements matériels et immatériels a progressé. Parmi les actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer leur positionnement, les entreprises interrogées ont cité : l'amélioration de la qualité, la réduction des coûts et des délais et la recherche de nouveaux marchés internationaux.

## Présentation du programme «Brand Morocco»



Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie et le Centre-américain pour le commerce et l'investissement (MATIC) ont présenté, le 21 mai 2007 à Rabat et le 22 mai à Casablanca, le programme « Brand Morocco », qui vise à promouvoir l'image du Maroc auprès des entreprises américaines.

La recherche menée par 10 universités (Etats-Unis-Canada-Maroc), a révélé que les hommes d'affaires américains connaissent peu ou pas du tout le Maroc et ignorent les potentialités du pays. C'est en considération de ce constat que le MATIC a décidé de développer un plan de communication marketing intégré (IMC) pour améliorer l'image du Maroc aux Etats-Unis et informer les hommes d'affaires américains sur les atouts dont regorge le pays et les opportunités d'investissement offertes par le marché marocain.

A cet égard, le MATIC a lancé un concours auprès d'une cinquantaine d'universités américaines pour la sélection des meilleurs travaux de recherche relatifs à la stratégie de marketing et de promotion de produits industriels et artisanaux de la «Marque Maroc».

Parmi les cinq projets retenus, c'est celui de l'université de Bellevue au Nebraska, qui a été présenté, le 21 mai dernier à Rabat, en présence du ministre Salaheddine Mezour et de l'ambassadeur américain à Rabat, Thomas Riley. Ce projet a décroché le premier prix pour sa stratégie marketing élaborée pour promouvoir des produits artisanaux de décoration (design materials).

En plus de l'artisanat, «Brand Morocco» touche plusieurs autres secteurs dont l'automobile, l'industrie aéronautique, l'immobilier, l'agriculture et les technologies de l'information (offshoring).

Dans sa déclinaison territoriale, le plan **Emergence** prévoit la création de plusieurs pôles de développement industriels régionaux. Ces pôles sont mis en place pour permettre à chacune des régions d'orienter ses investissements, ses efforts et son développement industriel sur l'existant et les créneaux porteurs pour la région. Ainsi, dans l'Oriental, Nador sera orientée vers la logistique avec la création d'une zone franche intra-portuaire ; Fès sera, entre autres, spécialisée dans le textile et cuir ; Agadir sur la pêche, etc...  
Présentation de cinq (5) projets pilotes.

## Les pôles de développement industriels régionaux nouveaux leviers de **croissance**



**L**e Maroc s'est doté d'une nouvelle politique industrielle visant à instituer des pôles de développement industriels régionaux dans les différentes régions du Royaume. Ces nouveaux pôles industriels régionaux, définis dans le cadre du plan Emergence, seront créés autour de secteurs à fort potentiel de croissance. Objectif : leur offrir tout l'appui nécessaire pour en faire de vrais leviers de la croissance économique du Royaume.

La stratégie, élaborée par le Ministère de l'Industrie, du

Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, est en pleine mise en œuvre. En effet, si certaines de ces zones géographiques sont en cours d'élaboration, d'autres sont par contre en cours de construction et les actions prioritaires impliquant les différents partenaires sont déjà engagées.

Zoom sur cinq (5) projets pilotes du Ministère.

### **La logistique et des espaces dédiés à la sous-traitance pour l'Oriental**

Le Pôle de Développement Industriel Régional de l'Oriental sera essentiellement orienté vers la sous-traitance. Celui-ci s'appuiera notamment sur le port de Beni N'sar et sur cinq (5) sites jugés prioritaires.

Parmi ces sites prioritaires, appelés à jouer un rôle de locomotive du développement économique de la Région, il y a lieu de citer :

- la zone franche logistique intra-portuaire de Beni N'Sar I à Nador, principalement orientée vers les activités portuaires et logistiques ;
- les parcs industriels de Boughriba à Berkane et de Selouane à Nador, à vocation industrielle et agroalimentaire ; et
- le site d'Oujda-aéroport, orienté vers les services et activités connexes au tourisme.



A signaler que le Pôle de Développement Industriel Régional de l'Oriental sera renforcé par la mise en place d'une série d'espaces d'accueil dédiés aux projets de petites et moyennes tailles. Objectif : en faire des espaces de sous-traitance et de développement de PME au sein de la Région.

### L'agroalimentaire et le textile et cuir mais aussi les NTIC et l'offshoring pour Fès

Le Pôle de Développement Industriel et Régional de Fès sera spécialisé dans différentes activités qui seront organisées autour de cinq axes stratégiques, à savoir :

- l'agroalimentaire ;
- le textile et le cuir ;
- les NTIC ;
- l'offshoring ; et
- Fès Free Zone.

Pour le développement local du secteur du cuir, un nouveau parc industriel d'une superficie de 50 hectares sera aménagé à Aïn Cheggag à Sefrou.

Un programme de mise à niveau du tissu industriel existant sera parallèlement mis en œuvre pour permettre aux industriels de s'approprier des best practices dans leur domaines d'activités respectifs et asseoir ainsi une solide compétitivité. D'ailleurs, c'est pour permettre à la région de se doter d'activités à fort potentiel et à haute valeur ajoutée que les NTIC et l'offshoring sont prévus dans ce pôle de développement industriel.

Quant à «Fès Free Zone», son objectif est de stimuler l'attractivité et la compétitivité territoriale de la région qui regorge d'énormes potentialités.

### L'agro-industrie pour Meknès

Le pôle de développement industriel régional de Meknès-Tafilalet sera essentiellement orienté agro-industrie. A cet effet, un important projet d'Agropôle y sera aménagé sur une superficie de 100 hectares. Le site sera notamment composé :

- d'une plate forme de commercialisation de fruits et légumes ;
- d'une plate forme multimodale pour le stationnement des conteneurs ;
- d'une zone frigorifique ;
- d'un pôle administratif et financier ; et
- d'une zone industrielle.

### Une zone industrielle mais aussi une pépinière pour la région de Gharb Chrarda Beni Hssen

Une étude d'opportunité a été lancée par le Centre Régional d'Investissement de la Région de Gharb Chrarda Beni Hssen ayant pour objectif de traiter les points suivants :

- Evaluation de la satisfaction des entreprises de la RGCBH,
- Etude des besoins des entreprises en nouveaux sites de localisation,
- Test de l'opportunité et de l'attrait d'un nouvel espace industriel,
- Evaluation des intentions d'acquisition d'un terrain dans le nouvel espace industriel.

L'étude préconise la création d'un espace qui combine les concepts de zone industrielle classique, des locaux relais pour la location et une pépinière d'entreprises, et de prévoir des superficies modulables pouvant facilement être groupées ou divisées pour répondre aux besoins particuliers des investisseurs.

### Deux parcs industriels pour la Chaouia Ouardigha

Le Pôle de Développement Industriel Régional de la région de Chaouia Ouardigha est encore en phase d'étude. Mais, il faut savoir que d'ores et déjà, le Centre d'Investissement Régional local a senti un grand engouement autour du projet et plus généralement qu'il y a une forte demande en terrains industriels dans la région de Chaouia Ouardigha. Aussi, pour anticiper sur cette demande, il a été décidé d'aménager :

- un parc industriel de 65 hectares dans la commune rurale de Lakhyayta, et
- d'un parc industriel dédié aux activités de la Chimie/Parachimie à Redadna Ouled Malek.

A signaler qu'à termes, le plan d'action stratégique pour la période 2006-2015 mis en place par le Centre Régional d'Investissement de Chaouia Ouardigha ambitionne la création de 275.000 emplois dans le cadre d'un développement socio-économique intégré et durable. Il compte pour cela sur la relance de l'investissement privé national et étranger comme moteur de croissance.

**La sous-traitance automobile** vient de s'enrichir d'une nouvelle zone industrielle. C'est en l'occurrence Tangier Automotive City, un espace destiné à capter les offres de sous-traitance industrielle émanant des donneurs d'ordres du vieux continent. Créée dans le cadre du Plan Emergence, où l'automobile fait partie des métiers mondiaux du Maroc, cette zone pilote sera dupliquée dans plusieurs autres régions du Royaume.

## Tangier Automotive City : une zone industrielle dédiée à la sous-traitance automobile

**C**omment le Plan Emergence compte-t-il développer le secteur des équipements automobiles qui fait partie intégrante des métiers mondiaux du Maroc ? Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie propose une stratégie visant la création de zones industrielles dédiées à la sous-traitance automobile.

Pour commencer, le Ministère va mettre en place une zone pilote. Il s'agit en l'occurrence du projet «Tangier Automotive City», une zone industrielle exclusivement dédiée à la sous-traitance industrielle dans le domaine automobile qui sera érigée à côté du nouveau port Tanger Med.

### Tangier Automotive City comme projet pilote

Bien entendu, la position de cette zone en cours de construction n'est pas fortuite. En effet, le ministère entend capitaliser sur les différents atouts de la capitale du détroit pour positionner au mieux l'industrie automobile marocaine afin de lui permettre de capter tous les ordres de sous-traitance automobile émanant du vieux continent. Pour attirer les investisseurs étrangers, le ministère a éla-



boré une démarche qui repose essentiellement sur deux volets : un micro-ciblage des filières de pièces auto qui peuvent présenter pour la Maroc un avantage comparatif, accompagné d'un market testing, et une proposition intégrée Maroc ciblée sur les filières d'intérêt.

Le market testing consiste notamment à tester les filières ciblées auprès des principaux donneurs d'ordre et à rechercher des industriels désirant s'implanter dans la Med-Zone. A ce titre, il importe de souligner que deux



missions dans ce sens ont été organisées : l'une auprès des équipementiers européens basés à Taragone (Espagne), l'autre auprès du constructeur français Peugeot SA.

### Un marché accessible de 14 milliards d'euros

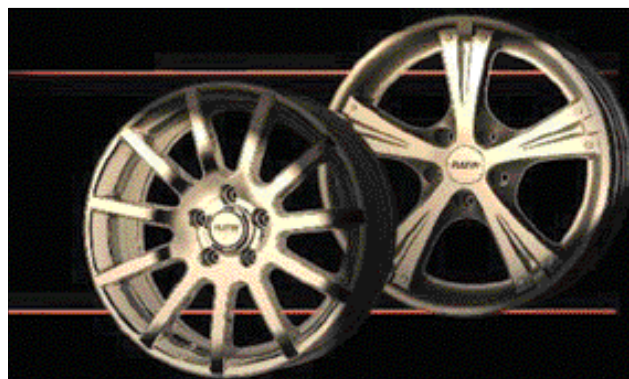
Dans ce cadre, «Tangier Automotive City» pourra capitaliser sur plusieurs sites d'assemblage majeurs en France, en Espagne et au Portugal, accessibles en moins de 3 jours de transport par camion depuis Tanger.

Ces sites produisent chaque année près de 7 millions de véhicules et absorbent plus de 54 Milliards de matières premières et équipements.

Le Maroc, avec sa combinaison favorable de coûts de facteurs de production et de proximité logistique, est bien positionné pour bénéficier des projets actuels d'élargissement du rayon de sourcing engagés par les équipementiers et constructeurs (projets «Global Sourcing» et «Low Cost Sourcing»). Le Maroc table dans un premier temps sur un marché accessible de 14 Milliards .

Pour capter cette manne, le Maroc a décidé de mettre en place plusieurs zones, à l'image de «Tangier Automotive City», dans le cadre de "Med Zones", offrant aux investisseurs des sites permettant d'opérer dans des conditions économiques et techniques optimales très compétitives.

Le package qui sera élaboré à cet effet pour attirer les investisseurs sera également très attractif.



## L'offre marocaine dans l'automobile présentée en Espagne

Une délégation composée des responsables du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, du président de l'Association marocaine pour l'industrie et le commerce automobile (AMICA) et de quelques professionnels s'est rendue, le 23 mars 2007, dans la région de Tarragone en Espagne. Cette mission avait pour objectif de pré-

senter, pour la première fois, les grandes lignes de l'offre-Maroc dans le secteur automobile aux industriels espagnols pour les convaincre d'investir au Maroc.

Il s'agissait d'une opération de marketing testing auprès des professionnels de cette région pour mesurer le degré d'adaptation de l'offre marocaine à leurs besoins.

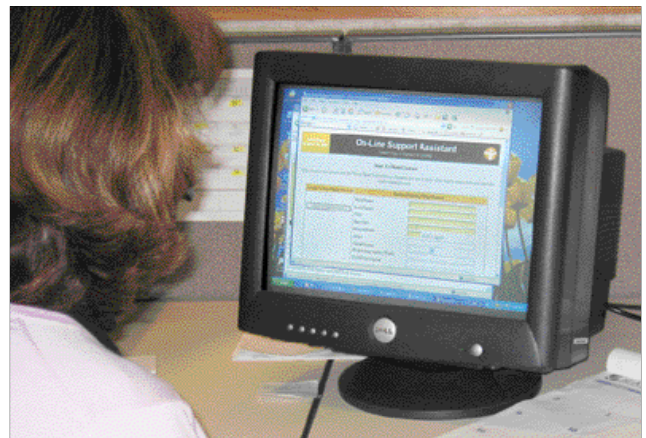
Cette offre porte sur les axes suivants: une meilleure offre immobilière ; des incitations fiscales ; un régime administratif allégé sous forme de guichet unique, des plateformes logistiques et le renforcement des unités de formation spécialisée ; l'aide à l'équipement et à la formation et l'augmentation du montant du soutien par le Fonds Hassan II.

Casashore connaît un énorme succès auprès des investisseurs. En effet, alors que les premiers bâtiments sont en plein aménagement, des noms comme **Dell, BNP Paribas, Cap Gemini, Tata ...** ont réservé sur l'un des cinq (5) sites dédiés à l'**offshoring** au Maroc. Qu'est-ce qui explique cet engouement des investisseurs ? Réponses.

## Offshoring : les investisseurs se bousculent au portillon de Casashore

### Le Maroc, un pays très attractif selon les investisseurs dans l'Offshoring

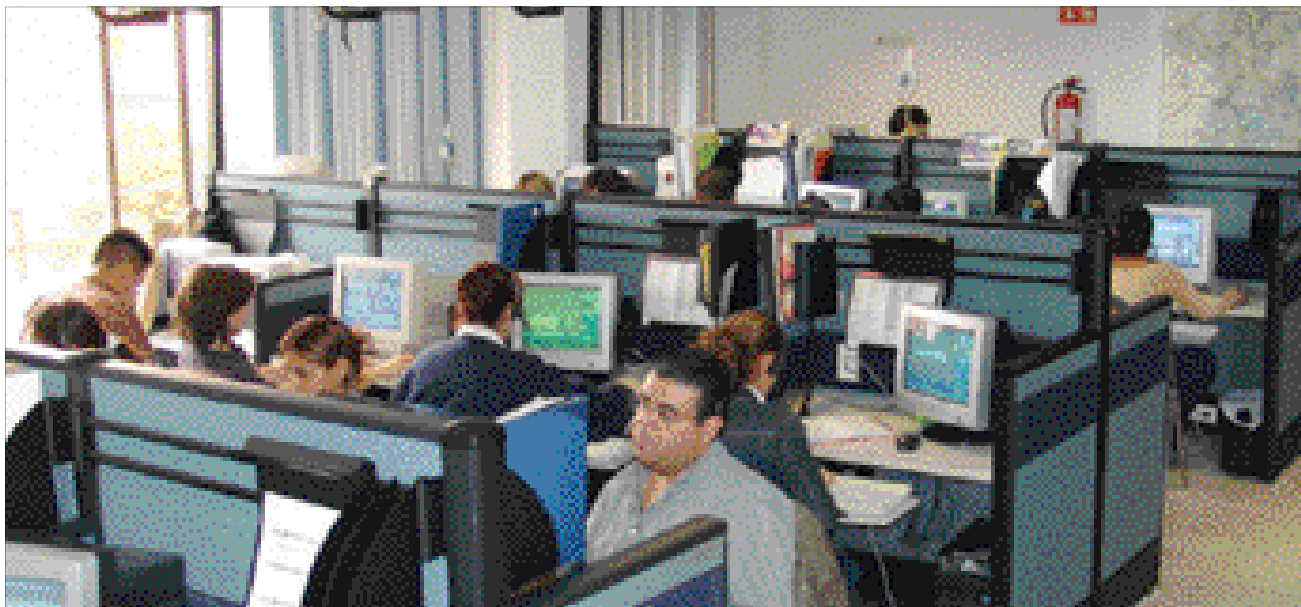
**L**es investisseurs étrangers se bousculent au portillon de Casashore. Plusieurs d'entre eux se sont déjà engagés alors que les premiers bâtiments viennent à peine de commencer à être aménagés. En effet, les opérations dites «opérations de référence» se sont multipliées durant le second semestre de l'année écoulée. C'est ainsi qu'en juillet 2006, plusieurs acteurs internationaux opérant dans les activités ITO («information technologies outsourcing») et BPO («business process outsourcing») se sont portés candidats. Au total, 14 entreprises ont signé des contrats de bail avec Casashore. Il s'agit notamment de Dell, Unilog, HPS, Capgemini, Bull, Nexco, Logica, BNP Paribas, GFI, Tata, M2M, Mazard et Edit Info. Certaines d'entre elles ont également signé des memoranda d'entente avec le gouvernement concernant des intentions de création d'emplois. Dell s'est ainsi engagée pour 800 emplois, BNP pour 600, Cap Gemini et Tata pour 500 respectivement, Unilog pour 330, Bull et GFI pour 200 chacune. D'autres entreprises ont manifesté leur intérêt et devraient prochainement officialiser leurs intentions : il s'agit entre autres de



Atos Origin, AXA, SAGEM, IMA, Publiticket, S.MB, Business Décision.

### Casashore, une offre à dupliquer sur d'autres sites

En attendant le démarrage effectif du projet, le gouvernement semble avoir gagné son pari. En effet, cette plate forme pilote, destinée à l'offshoring avant celles de Tanger, Fès, Rabat et Marrakech, peut se targuer d'être l'une des rares plates formes d'Afrique où



pratiquement tous les métiers de l'offshoring seront représentés.

Par ailleurs, cette plate forme offre un package d'avantages inégalables. Ses incitations fiscales et financières, ses subventions à la formation, ses coûts de loyer et coûts de télécoms ainsi que ses espaces de bureaux entièrement viabilisés (connexion internet, téléphone, climatisation, éclairage...)...et son guichet unique ont séduit les investisseurs les plus réticents.

### **Mettre tout en œuvre pour réussir le pari de créer 100 000 nouveaux emplois**

Plusieurs actions sont mises en œuvre pour que le Maroc soit particulièrement compétitif au niveau mondial. En premier lieu un cadre sectoriel incitatif a été mis en place, avec des mesures fiscales très attractives (allègement massif de la fiscalité du travail, suppression de l'impôt sur les sociétés pendant 5 ans, droits de douane à 2,5%), et un véritable guichet unique pour simplifier les procédures administratives.

En second lieu sont développées des infrastructures et des services dédiés à l'offshoring, offrant une qualité alignée sur les meilleurs standards internationaux. 5 zones ont été retenues dans les plus grandes villes du

pays : Casashore, RabatTechnopolis, TangerShore, FèsShore et MarrakechShore. Les solutions télécoms proposées sur ces sites sont de premier plan, autant d'un point de vue technique que commercial. Une approche «Ready for Output» a été développée : les bureaux seront livrés avec 10 à 12 services de «support business» fournis par des partenaires internationaux rigoureusement sélectionnés.

Quant à l'offre Offshoring Maroc-formation, elle s'articule autour des axes suivants :

- Un pool de ressources potentiel considérable et compétitif sur les profils les plus importants, notamment Bac+2 et Bac+4.
- Un dispositif d'aide à la formation post-embauche très adapté avec une prise en charge de la formation, pouvant atteindre jusqu'à 65000 DH par employé et par profil sur les 3 premières années depuis la date d'embauche.
- Un Plan National de Formation agressif, focalisé sur les métiers de l'offshoring pour les 12 filières clés (techniques et administratives – 20 à 25000 formations d'ici 2009)

A signaler que grâce à ces projets, l'Etat s'attend à la création de 100 000 nouveaux emplois générant 15 milliards de Dhs de PIB, à l'horizon 2015.



Les professionnels du textile-habillement se frottent les mains : le textile marocain se porte bien. On est loin des craintes suscitées par le démantèlement de l'accord multifibres. L'année 2006 a marqué un tournant : les donneurs d'ordres européens refont confiance aux industriels marocains. L'Espagne, conquise par le savoir-faire marocain en matière de co-traitance, est devenue le premier client du Maroc devant la France. Outre Atlantique aussi, les industriels marocains sont de plus en plus sollicités par les donneurs d'ordres du marché américain. Grâce aux avantages accordés dans le cadre de l'ALE, le Maroc se fait sa place dans le plus grand marché au monde.

## Exportation : le textile-habillement marque des points

**L**es professionnels du secteur du textile-habillement sont contents : le secteur se porte bien. Capitalisant sur son repositionnement dans le cadre du plan Emergence, où il fait partie intégrante des métiers mondiaux du Maroc, et sur les accords de libre échange signés par le Maroc et dernièrement entrés en vigueur, le secteur marque des points sur les marchés extérieurs.

En effet, dans le cadre du plan Emergence, un plan de relance du secteur a été défini et mis en oeuvre. Ce plan se propose d'accompagner le secteur dans le processus de mise à niveau et de sa reconversion du statut de façonnier à celui de co-traitant et de produit fini à travers l'amélioration de l'accès aux matières.

Les actions de mise à niveau ont été ainsi dynamisées.

Entre business plan, diagnostic stratégique, plan de mise à niveau, restructuration de la fonction méthode, accompagnement à la mise en conformité sociale et à la certification ISO 9001 version 2000, les dirigeants des entreprises concernées ont trouvé des réponses concrètes à leurs besoins de compétitivité et de conquête de marchés extérieurs.

A propos de marchés extérieurs, l'approche a été complètement revue et corrigée. Avec le soutien du CMPE, les professionnels ont en effet privilégié aux foires et expositions les missions B to B à travers lesquelles ils ont des contacts directs avec des donneurs ciblés à l'avance avec l'aide d'institutions de mise en relations installées sur le marché de destination.

Ces différents facteurs, combinés et lancés à partir de 2005, ont commencé à faire des effets.

En effet, le textile est l'une des filières industrielles qui a affiché le plus de dynamisme à l'export puisque ses ventes à l'étranger représentent plus de 40% des exportations de l'ensemble des entreprises industrielles. Celles-ci ont d'ailleurs continué à progresser puisqu'au terme des 11 premiers mois de l'année 2006, elles ont connu une hausse de 15,3% (soit 27,8 milliards de DH contre 24,1 en 2005).



### L'Espagne premier acheteur de textile marocain

En 2006, l'Espagne est devenue le premier client du Maroc. Ses achats se sont notamment chiffrés à 9,7 milliards Dhs, un bond de 38,5% par rapport à 2005.

Derrière notre voisin ibérique, arrive la France, qui a

perdu son statut de leader, avec 8,5 milliards Dhs d'achats. Puis, arrivent la Grande Bretagne (4,6 milliards de Dhs), l'Allemagne (1,4 milliard Dhs), le Portugal (621 millions Dhs avec une hausse de 42% entre 2005 et 2006), les Etats-Unis (317 millions Dhs avec une hausse de 43% par rapport à 2005).

## Exportations marocaines pour l'année 2006 par rapport à l'année 2005

En Millions de DHS	Vêtements confectionnés			Articles de Bonneterie		
	2005	2006	Evolution 2005/2006	2005	2006	Evolution 2005/2006
<b>Exportations Totales</b>	<b>17593,6</b>			<b>6779,1</b>		
Janvier	1424,30	1319,30	-7,4	519,20	472,50	-9
Janvier - Février	2887,70	2918,20	+1,1	1026,10	1010,80	-1,5
Janvier - Mars	4340,70	4590,90	+5,8	1531,50	1551,20	+1,3
Janvier - Avril	5661,90	6281,50	+10,9	2050,00	2190,80	+6,9
Janvier - Mai	7000,10	7860,70	+12,3	2592,10	2839,70	+9,6
Janvier - Août	11801,10	13413,60	+13,7	4432,30	4648,40	+4,9
Janvier - Septembre	13041,60	15027,40	+15,2	4931,60	5205,00	+5,5
Janvier - Octobre	14637,70	17241,30	+17,8	5531,70	5719,50	+3,4
Janvier - Novembre	16200,10	19159,30	+18,3	6162,10	6409,30	+4

Source : Office des Changes

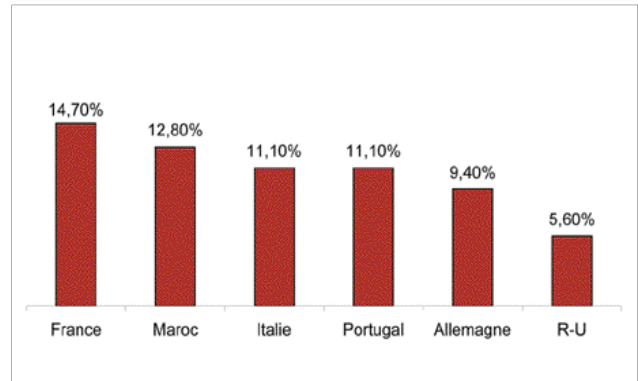
**Part des entreprises espagnoles dans le secteur marocain du Textile – Habillement en 2004**

Nombre d'entreprise	39	2 %
Production (Millions d'euros)	106	5 %
Valeur Ajoutée (Millions d'euros)	39	5 %
Emploi	7 408	3 %
Exportations (Millions d'euros)	77	6 %
Investissement (Millions d'euros)	7	4 %

**L'industrie Textile – Habillement Espagnole en 2004**

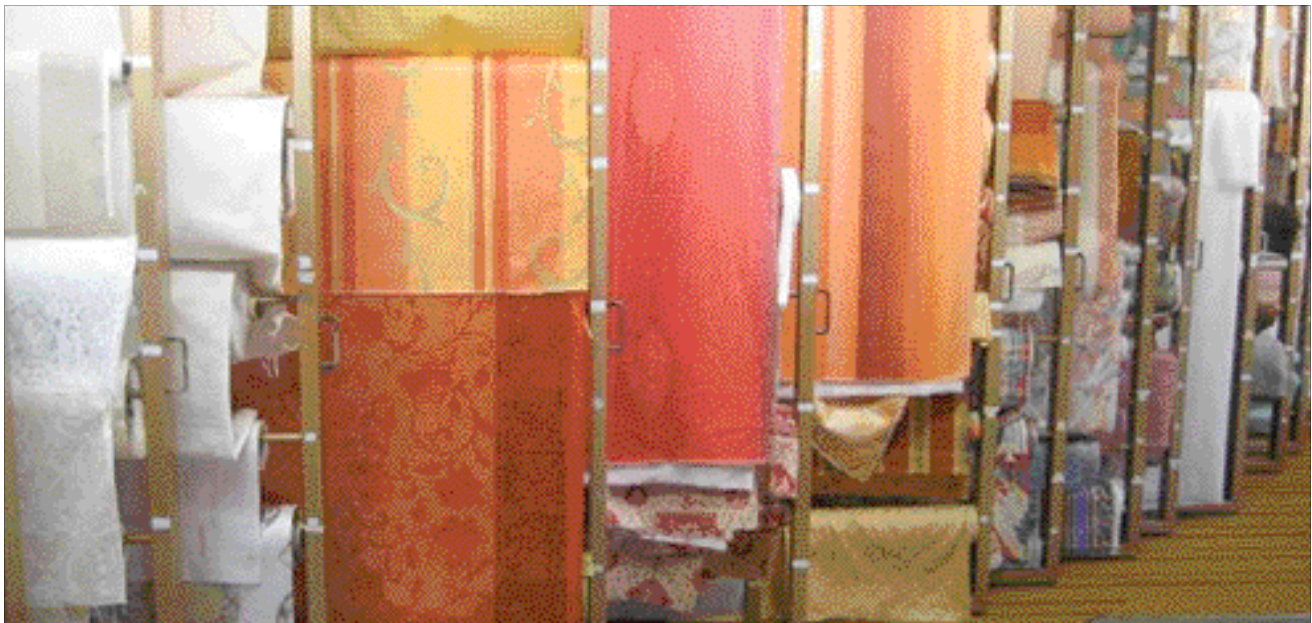
<b>Chiffre d'affaires</b>	
- Textile	3,3 Milliards d'euros
- Habillement	7,3 Milliards d'euros
<b>Emploi total</b>	243.000 personnes
<b>Part dans la production</b>	
textile européenne en valeur	8%
<b>Rang dans la production textile européenne</b>	6 <sup>ème</sup>

**Textile : les principaux clients de l'Espagne**



**Le textile marocain sur le marché américain**

L'Accord de Libre échange entre le Maroc et les USA prévoit un contingent en équivalent de 30 millions de mètres carrés de produits textiles à exporter en dérogation à la règle d'origine de la triple transformation. Ce contingent reste stable pendant les 4 premières années après l'entrée en vigueur de l'Accord et il sera réduit ensuite de manière linéaire durant les 6 années suivantes. Pour optimiser son utilisation, il sera affecté en priorité aux produits qui bénéficient de l'accès en exonération des droits d'importation au marché américain dès l'entrée





C'est ainsi qu'aïdés par le Programme New Business Opportunities, ils ont fait une participation remarquée à l'édition d'août 2006 du Magic de Las Vegas, d'où ils sont revenus avec de commandes chiffrées à 11 millions de dollars (environ 100 millions Dhs).

en vigueur de l'Accord, et ce dans le cadre de contingents tarifaires.

L'Accord prévoit également un contingent en équivalent de 1 000 tonnes de fils et tissus obtenus à partir de fibres de coton originaires des pays africains subsahariens les moins avancés (PMA) mentionnés dans l'article 6 du bulletin officiel N°4861 bis-6 Chaoual 1421 (1<sup>er</sup> janvier 2001).

Ces contingents sont répartis par le Ministère chargé de l'Industrie, après avis d'un Comité consultatif auprès du Ministre chargé de l'Industrie, composé des représentants du Ministère chargé du Commerce Extérieur, du Ministère chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération, de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement. Le Secrétariat du Comité est assurée par l'Agence Nationale pour la Promotion de la PME (ANPME).

Le contingent est réparti pour une période de 4 mois, et s'il n'est pas totalement utilisé pendant cette période, le reste sera réparti pour une autre période de 4 mois.

Exceptionnellement et avec la mise en oeuvre de l'Accord, les quotas seront affectés en deux périodes. La première période allant au 31 septembre 2005 et la deuxième période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2005.

L'entreprise doit s'acquitter des frais de gestion du contingent qui s'élèvent à 0.50 % de la valeur du contingent octroyé, à verser dans un compte particulier auprès de l'ANPME.

Capitalisant sur la flexibilité sur les règles d'origine, introduite dans l'Accord de libre échange avec les Etats-Unis entrée en vigueur, en début 2007, les professionnels marocains ont commencé à s'intéresser au marché américain, le plus grand marché au monde.

## Procédure de gestion du contingent

- La répartition du contingent se fait par un appel à manifestation d'intérêt.
- L'entreprise doit déposer auprès du Ministère chargé de l'Industrie :
  - Une demande de quota (ces documents sont téléchargeables sur le site du Ministère), en équivalent (les conversions en équivalent de mètres carrés sont disponibles sur le site : <http://otexa.ita.doc.gov/corr.htm>) de mètres carrés (ou en Kg) avec la désignation du produit fini à exporter;
  - Tout document justifiant les transactions programmées (lettres de crédit, bons de commande, factures pro-format, contrats ...).
- Les demandes sont examinées sur la base du contingent disponible.
- La décision de répartition du contingent est prise par le Ministre chargé de l'Industrie, après avis du Comité consultatif.
- Cette décision de répartition est transmise à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects.
- L'entreprise est informée du niveau du quota et invitée à s'acquitter des frais de gestion du contingent octroyé dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables.
- Après paiement des frais de gestion, le Département chargé de l'Industrie notifie à l'entreprise la décision d'octroi du quota.
- Lors de l'opération d'exportation, l'entreprise doit se présenter au bureau de Douane d'exportation muni de la décision d'octroi du quota, pour l'obtention du visa du certificat d'éligibilité (ces documents sont téléchargeables sur le site du Ministère), nécessaire pour bénéficier de la flexibilité des règles d'origine à l'entrée du marché américain.

Sous l'égide du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, l'Association Marocaine de la Plasturgie a organisé le 19 avril dernier à Casablanca le **7<sup>ème</sup> Forum Exposition de la Plasturgie**. Placé cette année sous le thème « **la plasturgie : une nouvelle dynamique vers l'innovation et la normalisation** », ce forum s'était fixé pour objectif d'explorer les voies et moyens pouvant permettre à la filière de se hisser aux standards internationaux pour conquérir plus facilement de nouveaux marchés extérieurs.

## La normalisation dans **la plasturgie**, thème du 7<sup>ème</sup> Forum de l'AMP

**L'** Association Marocaine de la Plasturgie (AMP) a tenu son 7<sup>ème</sup> Forum Exposition de la Plasturgie à Casablanca en avril dernier. L'objectif de cette rencontre, dont les travaux ont porté sur le thème « la plasturgie : une nouvelle dynamique vers l'innovation et la normalisation » était d'examiner les voies et moyens devant permettre à la profession de se hisser aux standards internationaux notamment pour gagner en reconnaissance et en débouchés sur les marchés extérieurs.

En effet, dans l'actuel contexte de mondialisation et d'ouverture économique, la plasturgie se doit de renforcer sa politique de normalisation.

C'est un secteur en plein développement et sa gestion est actuellement basée sur des techniques modernes permettant de satisfaire en permanence les attentes des opérateurs économiques. Aujourd'hui, le bilan de la normalisation dans le secteur de la plasturgie au Maroc s'élève à peu près à 240 normes homologuées se rapportant aux systèmes de canalisation (PVC, PP, PE), aux emballages, aux essais permettant de contrôler la qualité etc ... Une centaine d'autres normes sont également en cours d'élaboration.



En effet, engagé dans une phase intense de modernisation compétitive, le secteur de la plasturgie est parvenu à faire certifier ISO 9001 version 2000 plusieurs de ses entreprises au cours des cinq dernières années. Ainsi, malgré leur haute technicité et les investissements lourds qu'ils requièrent en matière d'équipements, les process de fabrication modernes, utilisés dans les pays les plus avancés dans ce domaine, sont largement maîtrisés au Maroc. D'ailleurs, certaines unités industrielles



Pour permettre à ce secteur de se doter d'une légitimité internationale, les pouvoirs publics ont donc un rôle important à jouer en matière de réglementation et de normalisation.

En effet, la normalisation occupe une place de premier plan dans toute stratégie de développement économique. C'est un outil technico-commercial qui permet à la fois de mieux appréhender l'état de la technique, l'état de l'art et les exigences des marchés. Si elle est respectée, c'est également une référence incontestable de la qualité des produits et des process qui ont permis leur fabrication et leur mise sur le marché.

traditionnellement spécialisées dans les produits basiques s'aventurent de plus en plus sur des créneaux qui demandent un grand savoir-faire mais générateurs de produits à haute valeur ajoutée.

Aussi, fortes de ces acquis, les entreprises du secteur n'hésitent plus à présenter leur savoir-faire dans des plates-formes situées hors des frontières nationales. Pour preuve, ce secteur fait partie des nouveaux secteurs exportateurs identifiés par le CMPE. Et selon les responsables de ce Centre, «leurs premiers pas sur les marchés extérieurs se passent plutôt bien».



## Le secteur de la plasturgie en chiffres

Année	Chiffres d'affaires en Milliards dh	Exportation en Millions dh	Investissement en Millions dh	Production en Milliards dh	Effectif	Nombre entreprise	Valeur Ajoutée en Milliards dh
1998	3,17	68,61	215,35	3,10	10 373	232	0,89
1999	3,33	100,63	334,38	3,19	10 526	243	0,94
2000	3,78	121,75	286,78	3,68	11 212	251	1,11
2001	4,58	227,04	276,21	4,29	11 685	273	1,37
2002	4,08	194,32	252,85	3,92	10 124	252	1,13
2003	4,47	203,66	305,76	4,24	11 601	262	1,28
2004	4,21	269,28	293,59	4,00	10 534	245	1,08
2005	4,73	226,50	315,34	4,55	10 724	243	1,15

La coopération entre le **Maroc et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)** vient de se renforcer à travers la signature de l'accord relatif à la mise en place de la 2<sup>ème</sup> phase du Programme intégré et modulaire (PIM II). Ce programme a pour objectif global de soutenir le processus de modernisation compétitive de l'industrie marocaine, et partant de la dynamique de croissance et de création d'emploi, dans le contexte de libéralisation et d'ouverture de l'économie.

## **MAROC/ONUDI :** le Programme intégré et modulaire entre dans sa **seconde phase**

**A**près les résultats fort encourageants de la première phase du Programme intégré et modulaire, développé par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie en partenariat avec l'ONUDI, les deux parties ont décidé de lancer la phase II du programme.

L'accord portant sur le Programme intégré et modulaire pour le Maroc (PIM II) a été signé par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, Salaheddine Mezouar et le Directeur général de l'ONUDI, Kandeh K. Yumkella, le 23 mai 2007 au siège du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie. Cette deuxième phase du programme couvre la période 2007-2011 avec un budget total de 17,5 milliards de dollars.

Le PIM II vise à consolider les acquis de la première phase du programme en vue de mieux accompagner le Maroc dans ses efforts de modernisation du tissu industriel et de renforcement de sa compétitivité et à contri-



*Kandeh K. Yumkella, Directeur Général de l'ONUDI*

buer à la réalisation des objectifs de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) visant l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies.

Ce programme se propose également d'apporter un appui aux efforts entrepris par le gouvernement, le secteur privé et la société civile pour assurer au pays une croissance économique durable, notamment dans le cadre de

la stratégie de développement industriel (Plan Emergence) et de l'INDH.

Conformément à ces objectifs, le PIM II repose sur trois axes majeurs : le développement rural et le renforcement des capacités de production, notamment l'appui aux activités génératrices de revenus et à l'INDH ; le renforcement des capacités commerciales, la modernisation du secteur industriel et l'amélioration de la compétitivité visant essentiellement l'appui au Plan Emergence et enfin la performance énergie et environnement.

Lors de la cérémonie de signature de cet accord, le ministre Salaheddine Mezouar a signalé que la 2<sup>ème</sup> phase du Programme intégré et modulaire permettra de reproduire et généraliser les expériences réussies au niveau de la première phase. La trituration de l'huile d'olives, le séchage des figes et l'artisanat constituent des expériences réussies au niveau du PIM-I, que "nous voulons multiplier à travers les différentes régions du Maroc", a-t-il précisé.

Le ministre a également insisté sur la coopération Sud-

Sud et la disposition du Royaume à mettre au service des pays du continent africain ses approches et les expériences acquises dans le cadre du partenariat avec l'ONUDI.

Pour sa part, M. Kandeh K. Yumkella a indiqué que le partenariat avec le Maroc s'est renforcé ces dernières années marquées par un changement profond de l'économie nationale. Il a ajouté que le Maroc dispose de stratégies claires qui facilitent le travail pour concevoir des projets qui répondent aux besoins aussi bien du gouvernement que des entrepreneurs.

Pour rappel, le premier Programme intégré et modulaire PIM I, doté d'un budget de près de 10 millions de dollars, a enregistré des résultats substantiels : création d'un centre de production propre (CMPP), développement de petits entrepreneurs féminins dans les zones rurales, création de consortia d'exportations, développement de grappes de PME compétitives, mise en place d'un réseau national d'informations industrielles, mise en place d'une Unité de Promotion des Investissements (UPI), etc.

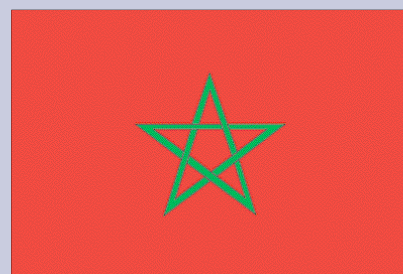
## MAROC/ONUDI : une coopération exemplaire

La coopération entre le Maroc et l'ONUDI est d'autant plus exemplaire qu'elle allie cohérence, continuité des projets et leur étroite adéquation avec les priorités du développement au Maroc.

Ce partenariat fructueux se fonde sur une coopération réussie de plus de trente ans. Près de 200 projets d'assistance technique ont été exécutés conjointement dans les domaines de la réduction de la pauvreté grâce au développement d'activités productives, le renforcement des capacités commerciales et industrielles ainsi que l'énergie et l'environnement.

Cette coopération a abouti à l'ouverture d'un bureau de l'ONUDI à Rabat et à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme intégré pour l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel au Maroc (PIM).

L'ouverture du bureau de l'ONUDI à Rabat a pour objectif d'élever la coopération avec cet organisme à un niveau compatible avec le développement industriel du Maroc. Il est à même également de pérenniser les relations avec l'ONUDI, au delà du PIM, et d'ouvrir la voie à de nouvelles pistes de réflexion et de coopération.



Baptisé « **Rawaj vision 2020** », le programme lancé par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie vise à moderniser et relancer le secteur du commerce et de la distribution en portant sa contribution au PIB de 11% à 15% à l'horizon 2020 et en créant plus de 450.000 emplois.

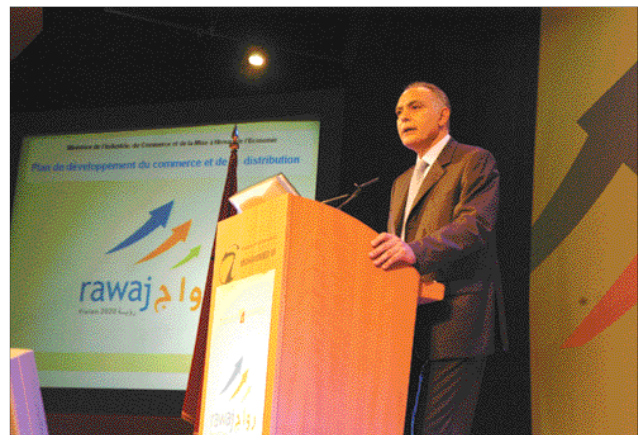
## Rawaj 2020, la nouvelle politique de développement du commerce intérieur

« **R**awaj vision 2020», c'est le nom donné au programme de développement du secteur du commerce et de la distribution, présenté mardi 26 juin 2007 au palais des congrès à Skhirat à l'occasion de la célébration de la journée nationale du commerce intérieur, par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, sous la présidence du Premier Ministre, Mr. Driss Jettou.

En effet, après le Programme Emergence en faveur de l'essor de l'industrie marocaine, Rawaj 2020 est un programme de modernisation du commerce et de la distribution qui ambitionne, à l'horizon 2020, de tripler le PIB actuel du commerce, pour porter sa contribution au PIB national à 15 au lieu de 11% et de créer 450.000 emplois.

Pour ce faire, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie s'est basé sur un diagnostic approfondi du marché, qui a révélé d'importants dysfonctionnements dans le secteur, et sur les meilleures pratiques étrangères (France, Italie, Grèce, Turquie et Emirats Arabes Unies). Ce qui a permis d'identifier des plans d'actions concrets en terme de politique de développement, de restructuration et de modernisation du Commerce et de la Distribution.

Ainsi et moyennant un programme de restructuration qui commence par l'approvisionnement et va jusqu'au service



après-vente et recyclage, ce plan se focalise sur quatre acteurs commerciaux, à savoir : la grande et moyenne distribution, le commerce indépendant, le commerce en réseau et la franchise, les espaces publics marchands sous la responsabilité des communes (marchés de gros, abattoirs et halles aux poissons).

Aussi, en adoptant un scénario de développement harmonieux qui repose sur une logique volontariste où les acteurs doivent s'engager de leur propre gré dans la réforme, le programme Rawaj a identifié des plans transversaux et sectoriels.

Les premiers portent sur le renforcement de l'attractivité de l'offre commerciale et l'amélioration de l'environnement des opérateurs du commerce. En effet, le plan «attractivité commerciale» a pour objectif de mieux organiser le jeu d'acteurs et d'adapter l'offre d'accueil par rapport aux attentes des opérateurs tout en la rendant plus visible à travers la réalisation de schémas d'urbanisme commerciaux aussi bien au niveau national que régional.

Quand au plan «Environnement de l'entreprise commerciale», il vise à améliorer les conditions d'exercice de l'activité commerciale, à mettre en place des schémas de formation adaptés aux besoins de l'entreprise et à renforcer la protection du consommateur.

### Des programmes opérationnels

La stratégie est basée également sur trois «programmes opérationnels» correspondant aux trois piliers du secteur du commerce et de la distribution.

D'abord le commerce de proximité, qui occupe une place importante dans l'économie nationale compte tenu de sa participation à la création d'emplois et de richesses. Ce mode de commerce, économiquement et socialement ancré à l'identité nationale, recèle d'innombrables atouts et est fortement apprécié chez le citoyen marocain.

Pour ce segment, le programme Rawaj propose un package pour améliorer sa compétitivité à travers l'adoption d'un système de labellisation des commerces, une spécialisation du petit commerce et son regroupement en réseaux commerciaux et ce en vue d'augmenter sa rentabilité économique et financière.

Pour ce faire, un fonds de développement du commerce a été mis en place pour financer et appuyer les projets initiés par les collectivités locales pour organiser les espaces commerciaux, moderniser les espaces publics et aménager des sites pour la sédentarisation des commerçants ambulants et en vue aussi d'inciter à la diffusion et à la promotion des techniques modernes de gestion telles que l'adoption d'un système de labellisation, la promotion des concepts nationaux de franchise, l'adhésion aux réseaux commerciaux la modernisation des équipements, etc.

Pour la grande et moyenne distribution et le commerce



moderne, qui ont connu les deux dernières décennies un rythme de croissance soutenu, le plan d'actions Rawaj vision 2020 a fixé, via des schémas directeurs national et régionaux d'implantation commerciale, comme objectif à l'horizon 2020, l'implantation de 600 grandes et moyennes surfaces dont plus de 50 hypermarchés générant près de 80.000 emplois, la création de 15 malls pouvant abriter près de 3000 magasins de franchise et de commerce moderne et générant près de 21.000 emplois et la création de 15 outlets, solderies et magasins d'usine générant 5.000 emplois.

Tout cela sera accompagné par la mise en œuvre de mécanismes adéquats en matière de formation adaptés à la distribution moderne, des chartes d'éthique entre les producteurs et les opérateurs de distribution moderne et l'encouragement du développement de marques de distributeurs à travers des partenariats entre les distributeurs et les PME/PMI locales.

Enfin, pour le segment des marchés de gros, abattoirs et halles aux poissons, le programme Rawaj vision 2020 propose une batterie de mesures basées sur la spécialisation des marchés de gros selon les spécificités des régions, la professionnalisation des intervenants, l'amélioration de la gestion, la révision de la constitution des ressources financières et la modernisation des infrastructures et équipements.

Pour concrétiser ce programme, le gouvernement s'attellera, à traduire dans les faits les recommandations issues de cette journée à travers des contrats programmes qui seront signés avec les acteurs du secteur.

Dans le but de **promouvoir l'innovation**, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie a lancé en 2006 un programme pluriannuel de rencontres régionales de sensibilisation et d'essaimage de la culture de l'innovation, dont le coup d'envoi a été donné à partir de Casablanca et de Tanger. Cette année, deux rencontres régionales ont été organisées les 28 mai et 18 juin respectivement à Fès et à Marrakech, sous le thème « L'innovation : levier incontournable pour la compétitivité des entreprises et des territoires ».

## Rencontres régionales pour la promotion de l'innovation

**L**e choix porté sur Fès et Marrakech pour abriter ces deux manifestations n'est pas le fruit du hasard. Les deux régions ont été sélectionnées en raison de l'importance du tissu industriel implanté, des centres de ressources existants ainsi que de leur volonté de promouvoir les cas de réussite issus des synergies entre le monde de l'entreprise et de l'université.

Ces rencontres ont été organisées au profit des chefs d'entreprises industrielles, des porteurs de projets innovants, des chercheurs issus des centres de ressources académiques, ainsi que des opérateurs concernés par la thématique de l'innovation et le développement des pôles territoriaux de compétitivité.

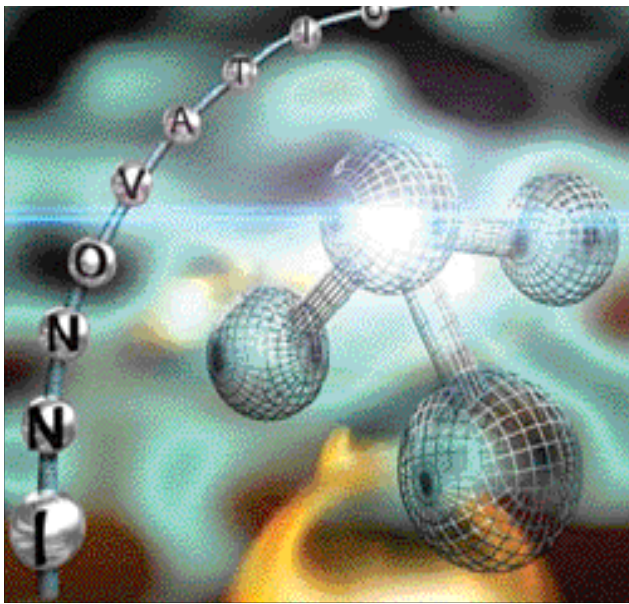
L'objectif étant de susciter l'intérêt des entreprises industrielles quant à l'intégration de l'innovation dans leur stratégie de développement et de progrès, de faire connaître auprès des entreprises industrielles les outils et instruments dédiés à l'innovation et de promouvoir le concept de clusters et de technopôles en tant qu'écosystèmes favorisant l'émergence et le développement des projets innovants.

A travers ces rencontres, le ministère vise à accompagner et à structurer la prise de conscience et la volonté aussi bien des pouvoirs publics, des milieux académiques que

du secteur privé et à stimuler notamment l'innovation et le transfert du savoir et de la technologie au sein du secteur productif.

Les entreprises marocaines ont été invitées, lors de ces rencontres, à explorer les niches sur lesquelles l'entreprise peut se positionner en s'ouvrant davantage sur les





compétences et les centres de ressources susceptibles de leur apporter des solutions sur mesure et moins coûteuses.

Les entreprises ont été également appelées à s'engager dans les nouvelles voies de l'innovation et de la technologie. Ceci nécessite l'option pour de nouveaux concepts de groupements favorisant la diffusion d'une culture de mutualisation des assises, des synergies, de collaboration et de partenariat entre tous les acteurs.

En effet, la survie et la pérennité d'une entreprise dépendent de l'amélioration de son positionnement à travers son engagement dans les nouvelles voies de l'innovation

et de la technologie. Ainsi, les modes de gestion basés sur la navigation à vue doivent laisser place à des stratégies d'anticipation à moyen et long termes s'articulant sur la connaissance et la maîtrise du métier de l'entreprise et la valorisation de ses points forts, notamment en restant à l'écoute de son environnement concurrentiel et à l'affût des évolutions technologiques.

Le programme de ces manifestations était riche et comprenait à la fois des conférences, des témoignages des entreprises innovantes, ainsi que des desks d'information pour la présentation des dispositifs de soutien et d'accompagnement des processus d'innovation.

Ces deux rencontres régionales organisées avec la collaboration des associations les plus dynamiques au niveau des deux régions susvisées, l'université concernée et l'association R&D Maroc, étaient l'occasion idoine pour informer les chefs d'entreprises sur les processus d'innovation et les dispositifs de soutien mis en place pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets d'innovation en vue de favoriser la promotion de l'innovation et de la R&D dans les régions.

## Qui innove au Maroc ?

Une enquête nationale sur l'état des lieux des travaux de R&D et de l'innovation dans les entreprises, lancée en septembre 2004 par l'association R&D Maroc a révélé que sur la période 1995-2005, 14% des entreprises interrogées peuvent être considérées comme innovantes alors que près de 60% des entreprises n'ont engagé aucune activité d'innovation ou de R&D.

### Chiffre d'Affaires

La part du Chiffre d'Affaires consacrée à cette activité est comprise entre 1,4 et 2%.

### Personnel affecté

Le personnel affecté à la Recherche-Développement et l'Innovation est en moyenne de deux (2) ingénieurs et de six (6) techniciens supérieurs pour les entreprises ayant une structure interne de R&D et d'innovation. L'effectif total en 2005 est de 1057 personnes. Il est à noter que ces effectifs ont triplé par rapport à 2000.

### Types d'innovations réalisées

Les types d'innovations réalisées par les entreprises jugées innovantes portent sur l'amélioration de l'existant ou sur de nouveaux développe-

ments. Ces innovations concernent les produits (30%), les procédés (20%), les services (19%) et l'organisation (17%).

### Partenariat & sous-traitance

Les entreprises entretiennent des partenariats essentiellement avec leurs fournisseurs pour 60% et clients pour 47%. Très peu d'entreprises sous-traitent leurs travaux d'innovation et de R&D aux laboratoires de recherches publiques ou ont une relation avec l'université (10%). Seulement 2% des entreprises ont réalisé un projet d'innovation ou de R&D avec l'université.

Sous l'égide du Ministère de l'Industrie, de Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, la **Fédération marocaine de la franchise** a organisé du 3 au 5 mai 2007, à la foire internationale de Casablanca, la 6<sup>ème</sup> édition du Salon de la franchise et du commerce organisé. L'organisation annuelle de cette manifestation vise à contribuer à la promotion et au développement de ce mode de distribution au Maroc.

## Maroc Franchise 2007 : un salon pour favoriser l'essor du secteur

L'objectif de ce salon est de favoriser le partenariat en facilitant les contacts entre les professionnels du secteur et d'expliquer les différents aspects de ce mode de distribution aux différents intervenants afin de contribuer au développement de ce concept au Maroc.

### Diffuser la culture de la franchise

A cet effet, des conférences animées par des experts financiers et juridiques ont été organisées pour expliquer la nouvelle culture de la distribution, clarifier les principes de la franchise, les conditions de son développement au Maroc, sa réglementation, ses atouts et ses limites. Des professionnels ont apporté appui et encadrement aux futurs opérateurs afin de réussir leur implantation et leur croissance. De même, un pôle immobilier a été mis en place pour orienter et conseiller les investisseurs.

Ce nouveau système de commerce et de distribution connaît un développement important avec un accroissement annuel moyen de 24% en terme de nombre de réseaux. Selon les statistiques du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, le nombre de réseaux de franchises est passé de 42 en 1997 à 310 en juin 2006. Ces réseaux de franchise regroupent plus de 1.914 points de vente répartis à travers les grandes villes du Maroc, principalement Casablanca et Rabat.

Le secteur de la franchise est diversifié, mais il reste



dominé par la branche de l'habillement et lingerie qui accapare, à elle seule, 29% de cette activité. En revanche, certaines branches d'activités restent inexploitées notamment l'éducation, les loisirs, l'informatique, l'Internet, l'artisanat.... Deux principales contraintes freinent le développement du secteur à savoir, le problème du financement et l'inaccessibilité du foncier. Le vide juridique constitue également un handicap au développement de l'investissement étranger.

Cette manifestation annuelle offre donc l'occasion pour faire le point sur les difficultés du secteur et examiner les moyens à mettre en œuvre pour les surmonter et favoriser l'essor de la franchise.



# Focus

## Place et enjeux des **centres techniques** industriels

**Les centres techniques industriels** sont des instruments d'appui aux entreprises. Leur mission est de contribuer au progrès technique, à l'amélioration de la productivité de leurs membres à travers des essais de contrôle de conformité et des prestations d'assistance technique liées à la promotion de la qualité.

A travers leur création, l'Etat vise à mutualiser et à faciliter l'accès à la technologie au plus grand nombre d'entreprises pour hisser l'industrie marocaine aux standards internationaux.

Ils sont actuellement neuf (9) centres techniques sectoriels au Maroc.  
Comment sont-ils financés et gérés ? Comment fonctionnent-ils ?  
Réponses.

## Les centres techniques industriels, des outils au service de la compétitivité de l'entreprise

**S**uite à la signature de l'Accord d'association Maroc-UE, devant déboucher sur une zone de libre-échange à l'horizon 2012, le Maroc a bénéficié de l'appui de l'Union Européenne pour mettre en place des outils d'accompagnement dans le domaine technologique. C'est ainsi qu'il a été décidé de créer des centres techniques industriels, dont l'objectif est de faciliter l'accès à la technologie au plus grand nombre et accroître ainsi la compétitivité du tissu industriel marocain.

Le projet, chapeauté par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie fut alors logé dans le Programme national de mise à niveau des entreprises géré par l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME). Il visait à créer en l'espace de deux années une dizaine de centres techniques industriels sectoriels.





Pour ce faire, l'ANPME fit du partenariat avec des centres techniques européens son mode d'implémentation. C'est dans ce cadre que les secteurs industriels marocains concernés, notamment les associations professionnelles, firent directement mis en contact avec leurs homologues européens pour démarrer leurs activités.

Le projet des centres techniques industriels s'est vu doter d'un budget d'investissement de plus de 300 millions DH. Le financement est notamment pris en charge par l'Etat qui s'occupe de la construction des locaux et par l'Union Européenne, à travers le programme MEDA, qui finance les équipements, l'assistance technique et la formation. Quant à la gestion des centres techniques, elle est assurée par les professionnels à travers leurs corporations professionnelles.

Actuellement, quatre (4) centres techniques sont effectivement construits, équipés, et opérationnels. Cinq (5) autres sont en cours de finalisation. Les bâtiments sont déjà construits et il ne reste plus que la livraison des équipements techniques prévue pour juillet 2007.

### Missions des CTI

Tous les 9 centres techniques industriels créés ou en cours de finalisation au Maroc sont des centres techniques industriels sectoriels. Autrement dit, chacun d'eux relève d'un seul et unique secteur où leur but est d'améliorer les structures et les modes de gestion des entreprises afin de les rendre plus compétitives.

A cet effet, ils remplissent différentes missions auprès des entreprises de leur secteur d'activité. Ils fournissent une assistance technique, en mettant en relation les entreprises industrielles ainsi que les autres unités de production ou de services, avec des spécialistes compétents.

Ces centres assurent également une veille technologique et réglementaire, grâce à un service de documentation-information.

L'une de leur fonction essentielle est d'offrir un service d'expérimentation et d'analyses, qui permet aux professionnels de réaliser les essais ou les recherches dont ils ont besoin. Ils peuvent ainsi contrôler la qualité des produits ou faire de la recherche/développement, grâce

	Nom	Secteur industriel
1 <sup>ère</sup> phase	CERIMME	Industries Mécaniques, Métallurgiques, Electriques et Electroniques Textile et l'Habillement
	CITH	
	CETIA	Industries Agroalimentaires
	CETEMCO	Matériaux de Construction
2 <sup>ème</sup> phase	CTPC	Plasturgie et le Caoutchouc
	CTIBA	Bois et Ameublement
	CETIEV	Equipements de Véhicules
	CMTC	Cuir
	CETIC	Technologies de l'Information et de la Communication



à une structure mutualisée qui permet de maîtriser les coûts. Une autre mission importante des CTI consiste à entretenir une collaboration étroite avec les organismes de normalisation, et concourir ainsi à l'établissement de règles permettant de définir et de contrôler la qualité des produits. Enfin, ils offrent aux opérateurs économiques des formations spécialisées, qui leur donnent la possibilité de se perfectionner, ou d'assimiler de nouvelles connaissances techniques et technologiques.

### Financements des CTI

Les sources de financement des CTI sont multiples :

- les revenus de prestations de services ;
- les cotisations annuelles des membres ;
- les revenus des biens et valeurs appartenant aux CTI ;
- les financements provenant du programme MEDA ;
- le fonds d'Appui aux CTI (FACET) ;
- les programmes de coopération entre le Maroc et certains pays partenaires comme la France ou l'Espagne.

Pour appuyer les centres techniques dans leur phase de démarrage et développement, le Gouvernement a mis en place le Fonds d'Appui aux Centres Techniques (FACET). Ce fonds est majoritairement alimenté par les contributions du Gouvernement marocain et de l'Union Européenne.

Le FACET a pour objet l'appui des centres techniques dans leur rôle d'assistance aux PME pour répondre aux exigences de la concurrence internationale découlant des différents accords de libre échange et notamment de l'Accord d'Association Maroc-Union européenne.

La convention correspondante a été signée entre l'ANPME, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, le 16 novembre 2004.

Le FACET est destiné à financer les actions suivantes :

- Le recrutement de cadres et d'experts
- La formation du personnel des centres
- Les aides aux essais pour les entreprises
- Les études d'intérêt collectif
- L'installation et l'entretien des équipements des centres

- L'aménagement des locaux et installations des centres. Les ressources du FACET sont constituées :

- de dotations provenant du budget général de l'Etat, de l'Union Européenne et de tous autres bailleurs de fonds,
- des produits de placement des disponibilités du FACET,
- et de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Le budget initial prévu pour le FACET a été de 3 Millions DH pour l'année 2004, venant des contributions de l'Etat marocain et de 1 347 000 Euros de l'Union Européenne. L'ANPME a été désignée en tant que gestionnaire du FACET.

La mise en place du FACET s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement visant à soutenir le rôle de ces centres comme structure d'appui à la dynamique de mise à niveau, de développement et d'intégration des entreprises industrielles dans un contexte d'ouverture.

### Stratégie : Les CTI se positionnent comme des références incontournables de leur secteur d'activité

La stratégie menée en concertation entre les centres et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie vise à faire des CTI des références sur le plan local, en mesure d'être notifiés et reconnus par nos partenaires économiques dans le cadre des accords de reconnaissance mutuelle.

Dans ce but, un réseau national des CTI va être mis en place afin de mutualiser les moyens d'essais. Des partenariats seront établis avec les centres techniques homologues des autres pays, en particulier d'Europe, afin de faciliter le transfert de savoir-faire, l'assistance technique et la formation continue des cadres des CTI.

Une accréditation des CTI permettrait la reconnaissance mutuelle de leurs compétences technologiques. Enfin il paraît important d'effectuer une mise en réseau

avec l'Université, pour favoriser les activités de recherche et développement.

### La coopération avec l'Espagne

Dans le cadre de la coopération avec l'Espagne, un programme de soutien aux centres techniques industriels marocains a été mis en place. Son objectif est de renforcer les capacités des centres techniques en consolidant des actions concrètes et spécifiques dans lesquelles les centres techniques espagnols ont un avantage comparatif.

Dans ce sens, une convention, qui prévoit une subvention de 844 000 Euros, a été signée entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, l'ANPME et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI).

Dans ce cadre, les programmes de coopération du CTTH et de CETEMCO avec leurs homologues espagnols à savoir le CETEMMSA et le AIDICO ont été élaborés.



Le Maroc compte actuellement neuf (9) centres techniques industriels dont quatre (4) sont déjà opérationnels. Ces centres techniques industriels ont une caractéristique commune : aucun d'entre eux n'est transversal, autrement dit chacun est spécifique à un secteur. Qui sont-ils ? Quel est leur statut juridique ? Quel est le budget de chacun d'entre eux ? Les détails.

## Zoom sur les Centres Techniques Industriels

**L**es centres techniques industriels sont des associations à but non lucratif. Ils sont administrés par un conseil d'administration comprenant les représentants des Fédérations et Associations professionnelles du secteur concerné, les représentants de départements ministériels et ceux des adhérents.

Chaque centre technique est spécialisé dans un seul et unique secteur où son rôle est de veiller au développement et à l'amélioration des structures et des modes de gestion des entreprises pour les rendre plus compétitives. A cet effet, le centre fournit plusieurs services, notamment :

- une assistance technique ayant pour objet de mettre en relation avec les spécialistes compétents, les entreprises industrielles ainsi que les autres unités de production ou de service, pour chaque problème posé par elles;
- une veille technologique et un service de documentation information;
- des possibilités d'expérimentation diverses qu'il s'agisse d'essais ou de recherches à caractère générale dans les domaines intéressant les professionnels;
- une collaboration technique dans le cadre de la législation existante avec les organismes habilités à l'étude des problèmes de normalisation et à l'établissement de règles permettant de définir et de contrôler la qualité;
- des possibilités directes ou indirectes de formation de spécialisation ou de perfectionnement permettant aux opérateurs l'assimilation de nouvelles connaissances techniques et technologiques ;

- toute autre activité susceptible de contribuer au développement des entreprises et à l'amélioration de la qualité de leurs produits.



### Le CETIEV

Le Centre Technique des Industries des Equipements pour Véhicules est doté d'un budget de 58 000 000 Dh.

Il est structuré en plusieurs pôles, dédiés à réaliser les essais requis par les normes internationales de sécurité en matière d'équipements automobiles. Ces essais concernent : la dynamique du véhicule ; la sécurité passive ; l'électricité et la compatibilité électro-magnétique ; les essais constructeurs et le contrôle technique.

### Le CTPC

Le Centre Technique de Plasturgie et du Caoutchouc a un budget de 34 500 000 Dh.

Dans le domaine de la plasturgie, le CTPC est en mesure de réaliser des essais mécaniques et rhéologiques, des essais chimiques, des analyses physico – chimiques, des analyses de composants et des essais de comportement. Concernant le caoutchouc, il offre les services d'un atelier de mélanges, d'un atelier de transformation, d'un atelier physique, d'un laboratoire d'analyses physico-chimiques et d'un laboratoire d'essais de vieillissement.



### Le CTIBA

Le Centre Technique des Industries du Bois et de l'Ameublement a un budget de 24 300 000 Dh.

Le CTIBA propose des essais adaptés aux professionnels du secteur concernant l'affûtage, les panneaux de menuiserie, la finition, les revêtements de surfaces et le

séchage. Il est à même d'effectuer différents essais climatiques et mécaniques, ainsi que diverses mesures de précision.



### CERIMME

Le Centre d'Etudes et de Recherches des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques a un budget de 23 600 000 Dh.

Le CERIMME a équipé plusieurs laboratoires capables de réaliser les essais et analyses spécifiques aux industries concernées : un laboratoire mécanique et métallographique (mesures de spectrométrie, métallographie, essai de traction, de compression, de dureté, modélisation des structures, dimensionnement des équipements sous pression, etc...), un laboratoire de métrologie et un laboratoire électrique (vérification de la conformité aux normes électriques).

### Le CETEMCO

Le Centre des Techniques et Matériaux de Construction a un budget de 17 900 000 Dh.

Le CETEMCO aide les professionnels du secteur à résoudre les questions techniques susceptibles de surgir durant tout le cycle de vie du produit : analyses des matériaux (sables, ciments, bétons, briques, céramiques), contrôles et études pour les chantiers (bâtiments, ouvrages d'art, routes et voiries). Il se propose de valoriser l'image de marque du secteur vis à vis de son environnement en

augmentant notamment les garanties offertes à l'utilisateur. Enfin il souhaite renforcer la prise de conscience sur les enjeux environnementaux liés aux activités du secteur de la construction.

#### Le CMTC

Le Centre Marocain des Techniques du Cuir a un budget de 15 000 000 Dh.

Le CMTC réalise des analyses et expertises sur les produits finis, les composants et les matériaux (essais physiques et chimiques) destinés à valider la qualité des produits et leur sécurité. Il s'est doté pour cela d'équipements de pointe. Il fournit également conseil et assistance technique sur des sujets tels que le finissage en tannerie, l'industrialisation de la chaussure et de la maroquinerie, l'organisation industrielle, etc...

#### Le CTTH

Le Centre Technique du Textile et de l'Habillement a un budget de 13 300 000 Dh.

Le CTTH offre la possibilité de réaliser l'analyse des fils, l'analyse physique des étoffes, des analyses de composition fibreuse, ainsi que des essais de résistance des teintures.

En plus, le CTTH contribue à la diffusion d'une culture de la mode, à l'amélioration de la créativité et à l'élaboration de nouveaux produits.

#### Le CETIA

Le Centre Technique pour l'Industrie Agro-alimentaire a un budget de 9 600 000 Dh.

Le CETIA réalise des essais et analyses particulières aux produits du secteur agro-alimentaire, d'origine biologique. Il propose ainsi des analyses physico-chimiques, micro-biologiques et sensorielles. Le Centre assiste également les entreprises dans l'amélioration des procédés et le développement de nouveaux produits.

#### Le CETIC

Le Centre des Technologies de l'Information et de la Communication a un budget de 4 900 000 Dh.

Le CETIC œuvre à promouvoir les NTIC auprès des petites et moyennes entreprises.



## Les contacts

#### CETIC

Tél : 022 35 47 78  
Fax : 022 35 47 78

#### CTPC

Tél : 068 40 55 65  
Fax : 022 58 05 31

#### CMTC

Tél : 022 58 25 20  
Fax : 022 58 04 33

#### CTIBA

Tél : 022 58 23 80  
Fax : 022 58 19 33

#### CETIEV

Tél : 022 97 34 50  
Fax : 022 97 34 50

#### CETEMCO

Tél : 022 32 10 78  
Fax : 022 32 10 84

#### CETIA

Tél : 022 58 02 61  
Fax : 022 58 02 62

#### CTTH

Tél : 022 97 34 72  
Fax : 022 97 34 71

#### CERIMME

Tél : 022 58 00 55 / 58 00 56 / 58 44 91  
Fax : 022 58 00 57 / 022 58 44 90

Adapter les progrès technologiques aux besoins des entreprises, c'est la mission des dix-huit **centres techniques industriels** répartis sur le territoire français. Un rôle d'autant plus important que les PMI n'ont en général pas d'accès direct à la recherche. Etablissements privés reconnus d'utilité publique, les CTI représentent les intérêts d'environ plus de la moitié de l'industrie manufacturière française. Ils interviennent tout particulièrement dans cinq domaines : la veille technologique, les transferts de technologie, la formation, l'environnement et les programmes de recherche européens.

## Centres Techniques Industriels : l'expérience française

**L**es centres techniques industriels français (CTI) organisent régulièrement des journées portes ouvertes. L'occasion pour nombre d'industriels de découvrir des cas concrets d'innovation industrielle tels que les CTI les pratiquent au quotidien. En France, dix-huit centres techniques industriels représentent les intérêts d'environ plus de la moitié de l'industrie manufacturière, soit 115 000 entreprises employant 1,7 million de salariés.

Leur mission: développer une offre de recherche et de transfert de technologie adaptée aux besoins des entreprises, en particulier les PME/PMI. «Les PMI n'ont, en général, pas d'accès direct à la recherche scientifique», explique Claude Gaillard, du service des industries manufacturières, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie français.

Partageant un même métier, parlant un même langage, les CTI sont leurs intermédiaires privilégiés.

Le contact permanent avec les entreprises leur permet de détecter les besoins communs à l'ensemble d'une profession. Ils adaptent et transfèrent les technologies génériques à ces besoins ainsi qu'aux besoins individuels des entreprises.

Forts d'un potentiel de près de 4 000 collaborateurs, dont

3 000 ingénieurs et techniciens, les CTI disposent aujourd'hui de 39 établissements et laboratoires et de 50 antennes régionales et centres de formation répartis sur tout le territoire.

Etablissements de droit privé, reconnus d'utilité publique, les CTI sont engagés contractuellement avec l'ensemble des entreprises de leur secteur. Ils ont, envers les industriels, une responsabilité permanente, générale et complète dans tous les domaines techniques.

Leur vocation est définie à l'article 2 de la loi française du 12 juillet 1948 : «Les centres techniques industriels ont pour objet de promouvoir les progrès des techniques, de participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie».

### Mutualisation des moyens et financement privé

En France, le fonctionnement des CTI repose sur deux principes fondateurs. D'abord, la mutualisation des moyens de recherche et de diffusion. Elle permet de répondre aux besoins collectifs des entreprises (études et recherche industrielle précompétitive, normalisation, essais, certification, veille technologique et réglementaire...).

Ensuite, le financement privé : il correspond à des prestations marchandes individualisées (R&D contractuelle, formation, conseil, assistance technique, marketing...).

Depuis son accession au Trône, S.M. Mohammed VI n'a cessé d'appeler **le gouvernement** et tous les acteurs concernés à inscrire la problématique de l'emploi des jeunes parmi leurs priorités. Ces acteurs politiques et économiques devaient donc mener une sérieuse réflexion sur le sujet, pour dégager les pistes d'actions et déceler les niches d'emploi possibles.

## Moukawalati : un premier bilan satisfaisant

**A**insi, le gouvernement a placé le chantier de la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage au rang de priorité nationale.

Pour faire face à la problématique de l'emploi des jeunes, le gouvernement a mis en place une stratégie globale cohérente et intégrée, qui s'articule autour de deux axes majeurs d'intervention à savoir :

- Une politique économique génératrice de richesses et d'opportunités d'emploi, à travers le lancement de grands chantiers de développement et de modernisation, visant l'édification d'une économie saine, forte et compétitive
- Une politique active, volontariste et concertée de promotion de l'emploi à travers :
  - La promotion de l'emploi salarié dans le cadre des deux programmes phares IDMAJ et TAAHIL avec comme principal objectif le développement de l'employabilité des jeunes par l'acquisition de compétences professionnelles nouvelles ; et
  - L'appui à l'auto emploi à travers la création de guichets d'aide à la création d'entreprise «Moukawalati» et la mise en place d'outils de financement adéquats.



*M. Mezouar lors de l'inauguration du guichet Moukawalati à la CCIS de Kénitra*

### Dispositif d'appui à la création d'entreprises «Moukawalati»

Le programme national d'appui à la création d'entreprises, baptisé «Moukawalati», a été officiellement lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2006 à Casablanca. Faisant suite aux journées d'action sur les «Initiatives de l'emploi» organisées à Skhirat le 7 juin de la même année, il s'agit de proposer des mesures concrètes et incitatives à la création d'entreprises pour répondre à la problématique de l'emploi.



Le programme «Moukawalati» cible les diplômés lauréats de la formation professionnelle, les diplômés de l'enseignement supérieur, ainsi que les bacheliers désireux de créer des projets dont le montant d'investissement est compris entre 50.000 DH et 250.000 DH. Le montant d'investissement maximum étant porté à 500.000 DH dans le cas de l'association de deux porteurs de projet.

Afin de réussir le programme «Moukawalati», les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs outils facilitant la création de très petites entreprises. Ces instruments d'accompagnement sont :

- Une prise en charge forfaitaire des frais d'accompagnement des porteurs de projets à hauteur de 10.000 DH par projet,
- Une avance, sans garantie et sans intérêt, remboursable sur six ans avec un différé de 3 ans. Cette avance s'élève à 10% du montant de l'investissement avec un plafond de 15.000 DH,
- Une garantie de l'Etat couvrant 85% du montant de prêt accordé par la Banque.

Dans ce sens et afin d'accompagner ce programme, les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services, l'OFPPT et certaines associations de micro-crédit (Zakoura, Al Amana et Fondep) ont procédé à la création

de plusieurs guichets «Moukawalati» à travers le Royaume.

Les guichets offrent, aux porteurs de projets, l'accompagnement nécessaire aussi bien au niveau de la préparation du projet, du démarrage de leur activité qu'au niveau du suivi post création et ce, pendant une durée de 12 mois.

### Moukawalati, un an après

Depuis son lancement, le programme «Moukawalati» a suscité l'engouement des jeunes.

En effet, plus de 12 000 porteurs de projets dans différents secteurs d'activités ont manifesté l'intérêt de bénéficier de ce programme. A fin juin 2007, 4200 porteurs de projets ont passé les différentes étapes de sélection. 2313 ont déposé leurs dossiers auprès des institutions bancaires, parmi lesquels 653 projets ont été agréés et 219 prêts débloqués.

La répartition sectorielle des projets agréés montre la prédominance des activités de services qui représentent 44 % des dossiers agréés par les banques. Elles sont suivies par les projets industriels (29%). Par contre les projets dans le domaine de l'agriculture ne représentent que 14% du total des projets agréés, le reste étant réparti entre les BTP (7%), l'artisanat (3%), le tourisme (2%) et la pêche (1%).



L'accord de **libre-échange** (ALE) entre le **Maroc** et la **Turquie** a été signé à Ankara le 8 avril 2004 par MM. Driss Jettou, Premier ministre du Maroc et Recep Tayyip Erdogan, Premier ministre de la Turquie. L'ALE a été notamment signé après 5 rounds de négociations en présence d'une importante délégation d'hommes d'affaires marocains qui, à travers ce déplacement, ont affiché leur ferme volonté de pénétrer ce marché où le Maroc a plusieurs cartes à jouer.

## L'Accord de libre-échange Maroc-Turquie

**En** effet, les échanges entre le Maroc et la Turquie demeurent encore très faibles et se situent loin des ambitions politiques affichées par les autorités des deux pays.

Aussi, cet accord vise à combler le retard et à insuffler une nouvelle dynamique au commerce entre le Royaume et ce pays candidat à l'adhésion à l'Union Européenne.

Suivant les termes de l'ALE, la zone de libre-échange industrielle entre le Maroc et la Turquie est instaurée progressivement sur une période transitoire maximale de 10 ans. Et ce, depuis la date d'entrée en vigueur de l'accord avec un traitement asymétrique en faveur du Royaume.

Les produits industriels d'origine marocaine bénéficient de l'exonération totale dès son entrée en vigueur.

Quant aux produits industriels turcs, les droits de douane afférents et taxes d'effet équivalent seront éliminés progressivement sur une période de 10 ans.

A ce sujet, la table de démantèlement a prévu deux listes : Une première liste avec un démantèlement sur 10 ans à raison de 10% annuellement à partir de l'entrée en vigueur de l'accord.

Une seconde liste avec un démantèlement également sur 10 ans à raison de 3% par an à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord et de 15% à partir de la 4<sup>ème</sup> année.

Pour les produits industriels d'origine turque qui ne figurent pas sur les listes précitées, les dispositions ont prévu leur exonération dès la signature de l'accord.



Compte tenu de la sensibilité du secteur agricole, il a été convenu un échange de concessions pour des produits limités. Lesdites concessions consistant en des réductions de droits de douane dans le cadre de contingents.

Pour les règles d'origine, le protocole adopté reste similaire au protocole IV annexé à l'accord d'association Maroc-UE. Les parties ont également adopté une déclaration commune concernant le remplacement du Protocole pan-euroméditerranéen et ce, dès son adoption dans le cadre de l'accord d'association Maroc-UE.

L'accord comporte également des dispositions usuelles relatives aux mesures de défense commerciale. De ce fait, il prévoit des dispositions qui permettent aux parties d'avoir recours à des mesures antidumping et compensatoires ainsi que de sauvegarde, notamment en cas de pratiques de dumping et d'importation de produits subvention-

nés ou encore d'importations massives portant préjudice aux produits.

L'accord prévoit également un mécanisme de règlement des différends qui privilégie, d'abord, des consultations entre les parties au sein du Comité mixte avant de recourir à la mise en place d'un panel chargé d'établir un rapport.

Très avant-gardiste, l'accord couvre également d'autres domaines inhérents à la réglementation technique et à la propriété intellectuelle.

En termes de services, les parties comptent renforcer leur coopération afin de promouvoir davantage les investissements et réaliser une libéralisation progressive pour le commerce de services.

Par ailleurs, une clause évolutive est également prévue dans le but d'élargir la coopération à d'autres domaines non encore couverts.

### Le marché turc : un marché à très fort potentiel

L'importance du marché turc est très perceptible à travers les statistiques. La population dépasse les 70 millions d'habitants. La croissance est certes mal maîtrisée, mais elle est rapide et se situe entre 5 % et près de 7 % depuis le début des années 1990. La main-d'oeuvre locale est de qualité et

c'est l'un des rares pays du pourtour Méditerranéen à pouvoir se targuer d'avoir un taux de scolarisation primaire proche de 100 %.

Autre atout, les autorités locales affichent une ferme volonté d'ouverture : plus de 2 500 firmes étrangères sont présentes dans le pays, et l'union douanière avec la Communauté européenne est encore vivace.

La Turquie est, et sera longtemps, un marché très actif pour les ingénieristes, les cimentiers, les entreprises de travaux publics, de bâtiment, de télécommunications, de distribution d'eau...

L'urbanisation est galopante autour des grandes villes et la construction d'infrastructures demeure encore une priorité. En même temps, le développement d'une bourgeoisie urbaine tournée vers l'Europe accroît la demande de produits de consommation et de biens semi-durables : automobile, électroménager, mobilier... Enfin, l'industrialisation rapide soutient les importations de biens d'équipement, notamment dans les secteurs du textile, du cuir ou de l'agroalimentaire.

Dans ce cadre, le Maroc a de nombreuses opportunités à saisir. L'ALE conclu avec ce pays doit en effet être perçu par les hommes d'affaires marocains comme un tremplin vers l'accès à ce marché très ouvert.

## La Turquie en chiffres



**Nom :** République de Turquie  
**Superficie :** 780 580 km<sup>2</sup>  
**Population :** 74 709 412 habitants  
**Capitale administrative :** Ankara  
**Capitale économique :** Istanbul  
**Régime :** République laïque, régime parlementaire  
**Langue officielle :** turc

**Fête nationale :** 29 octobre  
**Monnaie :** Nouvelle Livre Turque (YTL)  
**Croissance démographique :** 1,06 %  
**Indice de fécondité :** 1,92 enfant par femme  
**Espérance de vie :** 70,18 ans (hommes) ; 75,18 ans (femmes)  
**Mortalité infantile :** 39,7 pour mille  
**Taux d'alphabétisation :** 86,5%  
**Religion :** Islam (99,8%)  
**Composition ethnique :** Turcs (80%), Kurdes (20%)  
**Indice de développement humain (2004) :** 0.751 (rang : 88/177)  
**PIB :** 361 milliards \$  
**PIB / habitant :** 5000 \$

**Taux de croissance :** 7,4%  
**Taux de chômage :** 10,2%  
**Taux d'inflation :** 8,2%  
**Solde des finances publiques :** -5,8% PIB  
**Balance commerciale :** -29 milliards \$  
**Principaux clients :** Allemagne (12,9%), Royaume Uni (8,1%), Italie (7,6%), USA (6,7%), France (5,2%), Espagne (4,1%)  
**Principaux fournisseurs :** Allemagne (11,7%), Russie (11%), Italie (6,5%), Chine (5,9%), France (5%), USA (4,6%), Royaume Uni (4%)

(Sources : <http://www.indexmundi.com/fr/turquie/>)

## Calendrier des manifestations commerciales du Maroc à l'étranger en 2007

(Source : CMPE\*)

**FANCY FOOD SHOW**  
(Produits Agroalimentaires)  
08 – 10 juillet  
New York/Etats Unis

**WORLD SHOE ACCESSORIES**  
(Chaussures) - 2<sup>ème</sup> session  
30 juillet – 02 août  
Las Vegas/Etats Unis

**BANGKOK INTERNATIONAL FASHION**  
(Mode-Textile/Habillement)  
22 – 26 août  
Bangkok/Thaïlande

**GITEX**  
(Nouvelles technologies de l'Information)  
01 – 05 septembre  
Dubai/Emirats Arabes Unis

**MIDEC**  
(Chaussures) – 2<sup>ème</sup> session  
07 – 09 septembre  
Paris/France

**CONGRÉS MONDIAL DE L'EAU**  
(Forum sur les dernières technologies)  
17 – 21 septembre  
Paris/France

**FORUM DE L'ELECTRONIQUE**  
(Forum sur les dernières technologies)  
24 – 28 septembre  
Paris/France

**MICAM**  
(Chaussures) – 2<sup>ème</sup> session  
20 – 23 septembre  
Milan/Italie

**MARMOMACC**  
(Marbre et pierres)  
05 – 08 octobre  
Vérone/Italie

**ANUGA**  
(Agro-industrie)  
13 – 17 octobre  
Cologne/Allemagne

**EQUIP'AUTO**  
(Equipements, composants  
et pièces automobiles)  
15 – 20 octobre  
Paris/France

**INTERSELECTION**  
(Salon de la mode) – 2<sup>ème</sup> session  
23 – 25 octobre  
Paris/France

**FATEX**  
(Habillement et accessoires) – 2<sup>ème</sup> session  
23 – 25 octobre  
Paris/France

**SALON K.**  
(Plasturgie)  
24 – 31 octobre  
Düsseldorf/Allemagne

**BIG 5 SHOW**  
(BTP)  
28 octobre – 1<sup>er</sup> novembre,  
Dubai/Emirats Arabes Unis

**INDEX**  
(Salon d'Ameublement)  
01 – 05 novembre  
Dubai/Emirats Arabes Unis

**BATIMAT**  
(Bâtiment et Construction)  
05 – 10 novembre  
Paris/France

**MIDEST**  
(Sous-traitance industrielle)  
07 – 10 novembre  
Paris/France

**FOIRE ISLAMIQUE COMMERCIALE**  
(Foire multisectorielle)  
21 – 25 novembre  
Dakar/Sénégal

**SALON INTERNATIONAL  
DE L'ENTREPRISE**  
(Equipements et services à l'entreprise)  
05 - 12 Décembre  
Yaoundé/Cameroun

\* **CMPE**  
Centre Marocain de Promotion des Exportations  
23, Rue Bnou Majid El Bahar - Casablanca  
Tél. : 022 30 22 10/30 75 43  
Fax : 022 30 17 93/45 05 57  
E-mail : cmpe@cmpe.org.ma  
Site web : www.cmpe.org.ma

## Calendrier des manifestations commerciales au Maroc en 2007

(Source : OFEC\*)

**JOURNÉES COMERCIALES  
INTERNATIONALES**  
22 juin au 08 juillet

**EXPOSITION ALGÉRIENNE**  
26 juin au 1<sup>er</sup> juillet

**EXPOSITION  
DES PRODUITS EGYPTIENS**  
11 au 17 juillet

**ISKANE EXPO**  
«Salon de l'Habitat  
et de l'Urbanisme»  
19 au 22 juillet

**TEXTILE MODE À CASABLANCA**  
07 – 09 septembre

**FOIRE COMERCIALE DU RAMADAN**  
Ramadan Trade Fair  
15 sept. – 11 octobre

**ALITEC**  
«Salon International de l'Alimentation  
et de la Technologie Alimentaire»  
25 – 28 octobre

**SEA-MER**  
«Salon International de la Mer»  
25 – 28 octobre

**VILLE EXPO**  
"Salon International de la Ville,  
de l'Urbanisme et de l'Environnement  
8 – 10 novembre

**INTERAGRO**  
«Salon de l'Agro-alimentaire  
et de l'Équipement pour l'Agro-industrie»  
14 – 17 Novembre

**SALON CHINOIS DE LA MACHINERIE  
ET PRODUITS ÉLECTRONIQUES**  
14 – 18 novembre

**SALON DE L'ARTISANAT DU MONDE**  
15 – 18 novembre

**FOIRE COMMERCIALE GÉNÉRALE**  
23 novembre. – 09 décembre

**TEC' AUTO**  
Ameublement & Textile du foyer au Maroc  
21 – 25 novembre  
14 – 16 décembre

\* **OFEC**  
Office des Foires et Expositions de Casablanca  
11, Rue Boukraa - Casablanca  
Tél. : 022 20 06 54/27 16 64  
Fax : 022 26 49 49  
E-mail : foire@ofec.co.ma  
Site web : www.ofec.co.ma



# Les numéros d'Interface

sont consultables sur le site : [www.mcinet.gov.ma](http://www.mcinet.gov.ma)



# Visitez [www.mcinet.gov.ma](http://www.mcinet.gov.ma)

le site du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Économie